



**AFEAS**

Association Féminine d'Éducation  
et d'Action Sociale

# L'AFEAS en 1996-1997



- ✓ ses orientations
- ✓ ses activités
- ✓ ses positions

- Les propositions adoptées par les membres au congrès 1997
- Le rapport de la présidente provinciale pour 1996-1997
- Le rapport des activités de l'Association pour 1996-1997

**Siège social**

5999 rue de Marseille  
Montréal (Québec)  
H1N 1K6

Téléphone: (514) 251-1636  
Télécopieur: (514) 251-9023

Novembre 1997

396.1  
(042.3)(714)  
AFE  
1997

Propositions adoptées lors du congrès d'août 1997 -----	3
- Famille monoparentales et aide sociale-----	4
- Langage inclusif dans l'Église-----	6
- Reconnaissance du bénévolat -----	8
- Conditions de travail des employées et employés des magasins -----	10
- Code Civil: racines ethniques et généalogiques-----	11
- Appareils de dépistage de l'ostéoporose en région-----	12
- Langage vulgaire à la télévision-----	14
- Scènes de violence et de sexe à la télévision-----	16
- Résidences privées pour personnes âgées -----	18
- Étiquetage des aliments irradiés -----	19
- Recyclage des emballages-----	21
- Gardiennes d'enfants à domicile: reçus d'impôt-----	22
- Les avis de motions -----	23
Rapport de la présidente provinciale pour 1996-1997 -----	25
Rapport des activités de l'Association pour 1996-1997 -----	41



Propositions adoptées  
par les membres AFEAS  
au congrès 1997

CENTRE DE DOCUMENTATION  
SUR L'ÉDUCATION DES ADULTES  
ET LA CONDITION FÉMININE  
1265, Berril # 340  
Montréal, Qc.  
H2L 4X4 Tél.: 844-3674

## FAMILLES MONOPARENTALES ET AIDE SOCIALE

### ***Les mères seules à l'aide sociale***

Selon un mémoire publié par le Conseil du statut de la femme, «La monoparentalité à l'aide sociale constitue une caractéristique essentiellement féminine... En fait, la responsabilité générale d'enfants distingue la situation des hommes et des femmes à la Sécurité du revenu, puisque 60% des femmes prestataires sont responsables d'enfants comparativement à 24% des prestataires masculins.»<sup>(1)</sup>

### ***L'impact des responsabilités familiales lors de la réinsertion à l'emploi***

Les responsabilités des femmes envers leurs enfants auront des conséquences importantes au moment d'une réinsertion à l'emploi. D'autant plus que, pour 17,1% des femmes par rapport à 3,1% des hommes bénéficiaires, c'est la perte du conjoint qui est invoquée comme raison d'accès à l'aide sociale. Ainsi, plusieurs femmes qui avaient fait le choix de demeurer au foyer à cause de l'importance qu'elles accordaient à leur présence auprès d'un enfant, continuent de croire en ce choix.

Il n'est donc pas étonnant que, pour ces mères et pour celles qui se sont retrouvées cheffes de familles monoparentales, les responsabilités familiales demeurent des valeurs primordiales auxquelles elles adhèrent, souvent avant l'autonomie financière. Elles n'ont pas le choix, elles sont seules pour maintenir l'intégrité de la famille, comme elles sont seules pour en assumer toutes les responsabilités et pour effectuer toutes les tâches, que ce soit la confection des repas, l'entretien du logement et des vêtements, les courses diverses à effectuer, les rencontres pédagogiques auxquelles elles doivent se présenter, l'aide aux devoirs à fournir aux enfants, les visites à effectuer chez le médecin ou le dentiste, l'organisation des loisirs à prévoir, etc.

Ces obligations jointes au fait d'être toujours seule pour prendre les décisions, pour surmonter les inquiétudes, pour assurer une présence auprès de leurs enfants font en sorte que les mères seules ne sont pas sur le même pied que les autres bénéficiaires de l'aide sociale pour se rendre disponibles en vue de réintégrer le marché du travail.

De plus, plusieurs doivent surmonter un sentiment d'impuissance et d'échec suite à la rupture de leur union. Elles doivent faire face et apprendre à vivre avec l'isolement dans lequel elles se retrouvent. De telles conditions ont nécessairement des conséquences au moment d'une réinsertion à l'emploi.

### ***Le retour au travail***

À cause de leurs conditions de vie personnelle et de leurs responsabilités envers les enfants, les cheffes de familles monoparentales ont souvent peu d'atouts spécifiques pour aborder le marché du travail. «Les responsables de familles monoparentales sont peu scolarisées - moins encore que l'ensemble des adultes inscrits à la Sécurité du revenu - et près des deux tiers indiquent des expériences de travail surtout dans des emplois traditionnellement féminins»<sup>(2)</sup>. Les mères, responsables de familles monoparentales, auront en commun, avec les autres femmes prestataires, des

expériences de travail peu diversifiées et seront souvent prises dans des emplois précaires ou à temps partiel. De plus, elles auront souvent à surmonter un manque de confiance dans leurs compétences et leurs capacités.

«Par ailleurs, les mères seules bénéficiaires de l'aide sociale ont le désir d'améliorer leur situation en développant leur potentiel : c'est ainsi qu'elles participent de façon relativement importante aux mesures de développement de l'employabilité, davantage que les mères de familles biparentales ou que l'ensemble des adultes aptes au travail. Qui plus est, c'est le retour à l'école qui remporte le plus leur adhésion»<sup>(3)</sup>.

Elles espèrent ainsi augmenter leurs chances d'améliorer leur situation financière et de développer une meilleure estime d'elle-même. Il est par conséquent d'une grande importance de leur accorder une aide substantielle et le support adéquat en vue de les motiver et de les aider à entrer sur le marché du travail. C'est leur avenir et celui de leurs enfants qui est en jeu. Cette aide devrait tenir compte des dispositions naturelles des personnes, c'est-à-dire:

- de leur disponibilité en fonction de l'horaire familial;
- de leurs qualités individuelles et leurs expériences;
- de leurs aspirations à partir de leur propre vision;
- de leur capacité à communiquer leurs besoins, à gérer leur stress, à composer avec le travail et les responsabilités familiales.

Pour faciliter la réinsertion à l'emploi des cheffes de familles monoparentales, bénéficiaires de l'aide sociale, les membres de l'AFEAS réclament de la ministre de la Sécurité du revenu, du ministre d'État de l'Économie et des finances et du ministre de l'Emploi et de la solidarité:

- de reconnaître et de tenir compte individuellement des dispositions naturelles et des conditions de vie réelles vécues par les cheffes de familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale afin de personnaliser leur cheminement vers un parcours pour l'insertion, la formation ou l'emploi en fonction de leur état;
- de s'assurer que les politiques fiscales et de sécurité du revenu aient des mesures concrètes garantissant l'autonomie économique des mères seules qui assument des responsabilités familiales.
- de s'assurer que les politiques de formation et de soutien à l'emploi aient des mesures précises garantissant l'autonomie économique des mères seules qui assument des responsabilités plus lourdes.

## LANGAGE INCLUSIF DANS L'ÉGLISE

### ***Les demandes de l'AFEAS***

Suite au congrès provincial d'août 1982, l'AFEAS prenait position, au nom de ses 20 000 membres sur des sujets tels le ministère des femmes en Église, l'accès des femmes à des postes de commande ainsi que l'abandon de tout sexisme et usage de stéréotypes de la part de ses pasteurs. Ces attentes ont été transmises au Synode général des Évêques qui, par ailleurs, accueille le mouvement féministe dans son ensemble comme un fait positif, un progrès pour la civilisation et l'Église.

Lors du congrès d'août 1997, l'assemblée générale des membres de notre association s'est penchée sur un aspect susceptible de traduire concrètement, dans ses pratiques quotidiennes, l'adhésion de l'Église au féminisme : celui de l'utilisation du langage inclusif, qui tient compte des deux sexes dans le langage liturgique et pastoral.

### ***L'utilisation du langage inclusif***

Un exemple de ce qui est demandé s'illustre bien par le *Prions en Église* dont l'influence est incontestable. Cette publication est devenue, au cours des ans, le principal outil de prière utilisé lors des rassemblements eucharistiques. Pourtant, malgré une amélioration, il est décevant de lire encore de nombreux textes exclusivement masculins dans le *Prions en Église* ainsi que dans d'autres documents utilisés en Église.

L'éditorial du *Prions en Église* de juin 1997, présentait les nombreux commentaires des lectrices et lecteurs qui, entre autres, demandaient de rendre certains passages moins sexistes. La réponse donnée par l'éditorialiste insistait sur le fait que la traduction liturgique utilisée pour la proclamation publique des lectures bibliques est celle établie pour tous les pays de langue française et la seule autorisée par les autorités ecclésiales.

À notre avis, ces instances pourraient réviser leur manière traditionnelle de traduire de façon à ce que le contenu demeure inchangé. Par exemple, si, par respect pour les femmes et dans un esprit de justice et d'égalité, on précisait le féminin en disant «Tu ravives toujours les forces de ton Église par la foi dont témoignent les saints et les saintes» au lieu de se contenter du mot «saints» qui ne fait pas de place visible aux femmes. Malgré les commentaires reçus et publiés, il a été très décevant de lire l'éditorial suivant, celui de juillet 1997, qui ne relevait pas d'une traduction liturgique, écrit uniquement au masculin!..

### ***Une responsabilité de l'Église***

Le langage est le véhicule d'une culture et il reflète la réalité d'une époque. Il est donc important, alors que la charte de l'Organisation de Nations Unies, celles du Canada et du Québec garantissent des droits égaux aux hommes et aux femmes et banissent toute forme de discrimination fondée sur

le sexe, que le langage rende compte de cet engagement. L'Église a un rôle important à jouer dans le progrès de l'humanité. Pour le remplir elle ne doit pas hésiter à évoluer et à témoigner, par son langage écrit et verbal, de la place qu'elle fait aux femmes.

À cette fin, les membres de notre association demandent à la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) et à l'Assemblée des évêques du Québec (AEQ):

- d'intensifier les pressions auprès des membres des différents comités et/ou commissions en Église afin que soit utilisé toujours et partout le langage inclusif.

## RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT

### ***La reconnaissance du travail non rémunéré accompli dans la famille***

Pour la première fois dans l'histoire des recensements canadiens, des données ont été recueillies sur les activités à la maison dans le recensement de 1996. Statistique Canada définissait ainsi les raisons pour lesquelles cette question était posée: «La question 30 fournira des renseignements sur le temps que les personnes de 15 ans et plus consacrent aux travaux ménagers, à prendre soin des enfants, les leurs et ceux des autres, à dispenser des soins et de l'aide aux personnes âgées. Ces renseignements permettront de mieux comprendre de quelle façon ces activités non rémunérées viennent contribuer au bien-être de la population canadienne»<sup>(4)</sup>.

### ***L'apport inestimable des activités bénévoles***

Comme les activités à la maison, les autres activités accomplies bénévolement au bénéfice de nombreuses causes contribuent grandement à l'essor des communautés et au bien-être de la population. Qu'on pense aux bénévoles qui donnent de leur temps, qui investissent leurs compétences et leurs expertises, qui utilisent leurs relations au service de causes de toutes natures. Les associations humanitaires, éducatives, professionnelles, syndicales, politiques, culturelles, sportives et autres ne se comptent plus! Tous les secteurs d'activités bénéficient de l'action bénévole: que ce soit dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la défense des droits de divers groupes de citoyens, de la consommation, des loisirs...

La valeur humaine, économique et sociale du bénévolat est inestimable. La crise économique, les coupures dans les dépenses publiques, notamment dans le domaine de la santé, les effets du virage ambulatoire et de la désinstitutionalisation, ont accru les besoins qui sont susceptibles d'être comblés par l'action volontaire et bénévole. L'action bénévole est devenue indispensable.

### ***La reconnaissance de l'action bénévole***

Un sondage québécois, réalisé en 1993, révélait que, dans les douze mois précédents, 40,8% des personnes âgées de plus de 18 ans avaient fait du bénévolat, soit au sein d'un organisme, soit de leur propre initiative. Ces résultats démontraient une augmentation du nombre de bénévoles et révélaient que la tendance à faire du bénévolat existe dans tous les groupes d'âge, mais qu'elle est plus marquée chez les personnes de 15 à 64 ans, soit celles que l'on retrouve le plus sur le marché du travail.

La prise en compte des activités bénévoles dans les recensements permettrait de mieux connaître l'action bénévole et les personnes qui la réalisent, et ce, d'une manière plus continue que par une enquête spécifique comme cela a déjà été réalisé par Statistique Canada. Le recensement permettrait de mesurer l'évolution produite dans la nature des actions réalisées, de connaître les secteurs les plus mobilisateurs, de mesurer l'impact de ces actions pour la société et de mieux comprendre la manière dont ces activités non rémunérées contribuent au bien-être de la population canadienne.



Les données recueillies, utilisables par les gouvernements, les municipalités, les entreprises, les associations, seraient fort utiles pour déterminer les besoins, pour identifier des mesures de soutien et de support à développer au bénéfice des bénévoles ainsi que pour structurer les programmes d'aide financière à leur intention. Elles favoriseraient une reconnaissance véritable, à sa juste mesure et à sa pleine valeur, de toutes les personnes bénévoles et de ce qu'elles accomplissent.

C'est pourquoi, l'AFEAS, au nom de ses 20 000 membres, demande au gouvernement fédéral:

- d'inclure sur tous les questionnaires (courts et longs) des prochains recensements effectués par Statistique Canada, les questions sur les heures consacrées au bénévolat, afin de mieux connaître la participation des femmes et des hommes à la société.

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE MAGASINS

Les heures de travail dans les commerces sont parfois très exigeantes. Elles sont déterminées par les employeurs et employeurs dont le souci principal réside bien sûr dans la rentabilité de leur entreprise. Si certains pensent au bien-être des personnes à leur emploi, ce n'est pas le cas pour tous.

### *Des conditions de travail souvent pénibles*

Ainsi, certaines personnes seront tenues de travailler plus de huit heures d'affilée par jour et elles auront souvent à travailler les fins de semaine. Leurs horaires ne permettent pas toujours de prendre deux journées de congé consécutives en guise de remplacement du congé de fin de semaine dont bénéficient plusieurs employées et employés oeuvrant dans d'autres secteurs d'activité.

### *Les conséquences sur le travail, la vie personnelle et familiale*

Un tel rythme de travail n'est pas sans conséquence sur le rendement et augmente les risques d'erreurs et d'accidents. De plus, de tels horaires de travail bouleversent la vie familiale. Le manque de congés, les longues heures de travail, les horaires qui varient d'une semaine à l'autre font en sorte qu'il devient très difficile de planifier des activités avec les autres membres de la famille. À la longue, les liens familiaux s'en trouvent affaiblis. La vie personnelle est également affectée aussi bien en regard de la vie de couple qu'en regard des relations avec les amies et amis.

Les femmes se retrouvent très nombreuses dans ces emplois. On sait combien, encore aujourd'hui, elles assument la plus grande part des responsabilités face aux enfants, aux personnes malades ainsi que pour l'accomplissement des travaux domestiques. Aussi, elles sont lourdement pénalisées par le manque d'avantages offerts par leur milieu de travail afin de leur permettre de concilier ce dernier avec leurs autres responsabilités liées à la vie familiale.

Certains employeurs et employeurs offrent, de leur plein gré, des conditions telles : deux jours de congés consécutifs, possibilité de profiter d'une fin de semaine de congé sur deux. Ils sont alors les premiers à bénéficier d'un meilleur rendement de la part de personnes qui se révéleront plus satisfaites de leur emploi. Mais tous ne l'acceptent pas et pour le faire ils devront y être contraints. Depuis l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, il devient de plus en plus urgent de réviser les normes du travail afin de faciliter la conciliation des diverses responsabilités que doivent assumer les femmes et les hommes.

Pour permettre que les employées et employés de magasins travaillent dans des conditions qui tiennent davantage compte de leurs responsabilités familiales, l'AFEAS demande que la Loi des normes du travail:

- oblige les magasins à donner deux jours de congé consécutifs aux personnes à leur emploi;
- accorde une fin de semaine de congé sur deux aux personnes employées de magasins.

## CODE CIVIL : RACINES ETHNIQUES ET GÉNÉALOGIQUES

Longtemps, le certificat de baptême a fait office, au Québec, d'acte de naissance. Depuis la réforme du Code civil du Québec, mise en application le 1<sup>er</sup> juillet 1994, les parents ont désormais l'obligation d'enregistrer la naissance de leur enfant.

### *L'acte de naissance d'un enfant*

Selon les nouvelles dispositions, pour les couples mariés, la mère peut enregistrer seule, la naissance de son enfant. La loi présumera alors que le mari est le père de l'enfant. Pour les couples vivant en union de fait, la déclaration du père et de la mère sont nécessaires pour établir la filiation de l'enfant à leur égard. Autrement, la loi présumera que l'enfant est né de père inconnu.

L'état civil est attesté par des écrits authentiques contenus dans le registre de l'État civil. La naissance, le mariage et la mort constituent les trois étapes de la vie d'une personne qu'il est nécessaire d'enregistrer. Ainsi, pour les enfants nés de parents mariés, civilement ou religieusement, il sera possible, par l'acte du mariage inscrit au registre, de connaître les noms des pères et des mères de la femme et du mari qui y sont inscrits.

### *La filiation des enfants nés de parents non mariés*

Cependant, on estime qu'environ 40% des couples vivent en union de fait. Pour les enfants issus de ces unions, il n'est indiqué nulle part, au registre de l'État civil, les noms des grands-parents. Connaître son origine deviendra par conséquent de plus en plus difficile dans l'avenir pour plusieurs raisons. Il est possible que plus d'une personne porte le même nom; les enfants d'une femme n'ont pas nécessairement le même père et le phénomène des familles recomposées, qui ira en s'accroissant, ne fera que compliquer davantage les recherches.

### *L'importance de pouvoir retracer ses origines*

Cette importance est indéniable. Dans certains cas, ce sera pour des raisons très concrètes, par exemple au point de vue santé où la connaissance de ses origines permet d'identifier certaines maladies et de retracer des tares héréditaires. Dans tous les cas, la recherche de ses origines et la composition des familles qu'on peut dresser grâce à la généalogie permet d'établir avec certitude les liens de parenté entre les personnes. Elle favorise la connaissance de ses ancêtres, elle contribue à l'identification et au sentiment d'appartenance des personnes et elle permet de se situer dans une perspective historique.

Cependant, pour pouvoir établir la généalogie d'une personne, il est essentiel d'identifier ses parents mais aussi de pouvoir remonter les générations, de parents en parents. Pour pouvoir le faire pour tous les enfants, des correctifs doivent être apportés et plus d'informations relatives à l'identité des mères et pères des parents doivent être inscrites au registre de l'État civil lors de la naissance d'un enfant.

L'AFEAS demande au gouvernement du Québec d'indiquer dans le registre de l'État civil du Québec:

- a) section 1, point 1.2: la date et le lieu de naissance de la mère et les noms et prénoms de ses père et mère;
- b) sections 11, point 3, ajouter le point .3: la date et le lieu de naissance des père et mère de l'enfant et les noms et prénoms respectifs de ses père et mère;
- c) aux fins de la déclaration de filiation de l'enfant, l'identification, le cas échéant, que son père et sa mère sont mariés l'un et l'autre et la date et le lieu de leur mariage.

## APPAREILS DE DÉPISTAGE DE L'OSTÉOPOROSE EN RÉGIONS

Les statistiques démontrent que 1,4 millions de Canadiennes et de Canadiens souffrent d'ostéoporose. Après 50 ans, 1 femme sur 4 est atteinte comparativement à 1 homme sur 8 au même âge. En fait, 70% des personnes atteintes d'ostéoporose sont des femmes.

### *Les conséquences de l'ostéoporose*

L'ostéoporose est une maladie évolutive qui demeure longtemps imperceptible. Ce n'est qu'à la longue, quand apparaissent la douleur ou les déformations ou que surviennent les fractures que le diagnostic d'ostéoporose peut être posé. On estime que plus de 25 000 fractures de la hanche, des milliers de fractures des vertèbres et des poignets sont causées chaque année par l'ostéoporose. Ces fractures causent de la douleur et ont un effet dévastateur sur la qualité de vie des personnes atteintes. Elles entraînent une perte de mobilité, conduisent à l'inactivité physique et, dans les cas les plus graves, à une perte d'autonomie. Les seules fractures de la hanche coûteraient 400\$ millions au système de santé en soins actifs, et ce, sans compter les soins de longue durée et les coûts de réadaptation.

### *Le traitement de l'ostéoporose*

Il est possible de dépister et de traiter l'ostéoporose. On réussit à retarder la progression de la maladie en améliorant l'état de la masse osseuse d'une personne par un apport suffisant en calcium et la pratique d'activités physiques. Des thérapies appropriées, comme l'hormonothérapie, permettent de lutter contre la maladie, même si on ne peut parler de la guérir. On tentera aussi d'éviter les fractures par un environnement sécuritaire. La prévention est ainsi un élément essentiel du traitement.

### *Les appareils de dépistage*

L'évaluation de la masse osseuse est, par conséquent, indispensable pour poser un diagnostic d'ostéoporose. Une telle évaluation est possible par un examen (la densitométrie ou l'ostéodensitométrie) et divers appareils existent pour effectuer un tel examen. Ainsi les appareils DPA (appareils d'absorptiométrie biphonique) sont utilisés depuis plusieurs années dans la plupart des hôpitaux du Québec.

D'autres appareils plus perfectionnés ont vu le jour; parmi eux, les appareils DEXA (appareils d'absorptiométrie biénergie à rayon X) se révèlent plus précis, plus rapides, d'une plus grande qualité technique. D'autre part, les appareils à ultrasons soulèvent beaucoup d'intérêt se révélant moins coûteux mais aussi fiables que les appareils DEXA. Portable, un de ces appareils mesure la densité osseuse par le talon.

***Les avantages d'un dépistage précoce***

C'est souvent à l'occasion d'une fracture que la radiographie traditionnelle mettra en évidence la présence d'ostéoporose. Malheureusement, la radiographie ne révèle la perte osseuse qu'à partir du moment où elle aura atteint au moins 30%. De plus, les rayons X ne permettent pas de mesurer le degré d'ostéoporose.

Malgré les dommages que l'ostéoporose entraîne, malgré les coûts importants qu'elle génère, cette maladie ne se fait pas systématiquement l'objet de dépistage. Pourtant, les études démontrent qu'il est possible d'améliorer l'état de la masse osseuse et de réduire ainsi les conséquences de la maladie pour les personnes qui en sont atteintes. Encore faut-il que ces personnes soient informées de leur situation et des moyens à prendre pour retarder son évolution.

C'est pourquoi, il apparaît primordial aux membres de notre association, des femmes qui risquent fort de se retrouver dans les statistiques des personnes atteintes, de favoriser le dépistage de l'ostéoporose pour l'ensemble de la population, mais particulièrement auprès des femmes, qu'elles habitent un grand centre bien pourvu en équipements médicaux ou une région éloignée.

À cette fin, l'AFEAS demande au ministre de la Santé et des Services sociaux:

- de rendre disponibles des ostéodensitomètres dans toutes les régions;
- de rendre disponibles les appareils par ultrasons ou les appareils DEXA dans toutes les régions.

## LANGAGE VULGAIRE À LA TÉLÉVISION

Lors du congrès d'août 1997, les membres de l'AFEAS n'ont pas hésité à dénoncer la piètre qualité du français véhiculé dans plusieurs émissions télévisées ou radiophoniques où on utilise des jurons, des blasphèmes et des propos vulgaires et où l'on peut noter, dans trop d'émissions, une pauvreté de langage lamentable.

### ***Dénonciation par la revue l'Actualité***

Nous ne sommes pas les seules à nous inquiéter de cette situation. Dans son numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1997, la revue l'Actualité sonnait l'alarme *Le virus du «mal parler» contamine la télé et la scène. «On doit parler le langage du public» disent les «artistes». Mais le peuple parle-t-il aussi mal que ceux qui l'amuse-t-il?»*<sup>(5)</sup>

On peut y lire «Alors que pendant longtemps, seul Michel Tremblay utilisait un niveau de langue populaire qui était autant une création littéraire que le reflet d'un milieu montréalais minoritaire, un très grand nombre de créateurs d'aujourd'hui font parler leurs personnages de la même manière. Malheureusement, rares sont ceux qui ont le génie de Tremblay. On a donné un statut quasi officiel à un jargon truffé de grossièretés, marqué par l'absence totale de vocabulaire, un jargon dans lequel le mot «feeling» remplace 20 mots qu'on ne connaît pas, et le mot «fun», 40 nuances qu'on est incapable d'exprimer»<sup>(6)</sup>.

L'auteur ne se gêne pas pour citer des émissions et dénoncer le pauvre langage de certains artistes comme Julie Snyder, Normand Brathwaite, Jean-Marc Parent, Marie Plourde, etc. ou de séries comme Urgences, *Scoop* qui ne reflètent pas le français utilisé dans les milieux qu'ils mettent en scène. L'Actualité cite un des scripteurs comiques les plus respectés au Québec, Jean-Pierre Plante en parlant du langage des humoristes et animateurs de variétés: «C'est sûrement le reflet de la société, mais c'est catastrophique, et je me demande s'il n'est pas trop tard pour arrêter ce mouvement vers le bas. La majorité des humoristes que nous entendons aujourd'hui ont un cégep faible ou un secondaire fort»<sup>(7)</sup>. La directrice des émissions de la Société Radio-Canada, Michelle Fortin, admet elle-même: «Peut-être faudrait-il faire plus attention, mais nous sommes tributaires des gens que nous engageons. Ils sont de moins en moins formés»<sup>(8)</sup>.

La même dégradation du langage se retrouve dans la publicité. L'Actualité cite encore Jean-Jacques Stréliski, longtemps chef de file de la publicité québécoise: «Pour nous, c'est grave parce que la langue contient des idées. S'il y a une dégradation de la langue, il y a une dégradation de l'idée...»<sup>(9)</sup>

### ***Les membres de l'AFEAS et la protection du français***

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les membres de notre association s'inquiètent de la détérioration de notre langue. En 1989, l'AFEAS est intervenue pour réclamer une amélioration de l'enseignement du français dans les écoles et dès 1988, nos membres demandaient d'éliminer le langage injurieux et blasphématoire à la télévision. Le problème est toujours présent et s'est même aggravé. Aussi,

ils est grandement temps de réagir si nous voulons perpétuer l'usage du français et, comme nos ancêtres, le transmettre aux générations futures. Une réforme est en cours dans l'enseignement du français mais notre langue a également besoin du support des médias, particulièrement de la télévision, média très influent, pour garder et développer sa richesse d'expression.

C'est avec fermeté que notre association intervient pour demander:

- au CRTC et aux autorités concernées de faire en sorte que le langage utilisé par les auteurs et auteures, conceptrices et concepteurs de programmes de télévision soient plus respectueux des téléspectatrices et téléspectateurs.
- à l'Union des artistes, aux directeurs et directrices de programmation, aux directeurs et directrices de publicité de superviser plus strictement le langage des artistes, humoristes ou annonceurs et d'exiger une auto-censure pour que soit éliminé des ondes tout langage vulgaire, grossier ou blasphématoire pour le respect de toutes et tous.

## SCÈNES DE VIOLENCE ET DE SEXE À LA TÉLÉVISION

Il est effarant de constater à quel point les scènes de violence et de sexe abondent sur nos écrans et sont souvent diffusées dans des émissions, téléseries ou films, à des heures où les enfants sont à l'écoute. Ces émissions sont souvent très éloignées de la réalité quotidienne vécue dans la majorité des familles. Elles véhiculent une image tronquée de la sexualité et banalisent la violence. L'influence de telles images est d'autant plus néfaste qu'elles sont véhiculées par des vedettes qui épatent jeunes et moins jeunes et servent de modèles à imiter.

### *Les répercussions de la violence*

Malgré de nombreuses interventions pour reconnaître et dénoncer la violence, les statistiques démontrent qu'il n'y a pas de diminution du phénomène. Pire, les manchettes de journaux et les bulletins d'information des divers médias nous amènent à penser que la violence augmente.

Suite à une commission d'enquête canadienne sous l'autorité du gouvernement canadien, l'objectif de tolérance zéro a été fixé en matière de violence faite aux femmes. Cet objectif est tout aussi souhaitable en ce qui concerne la violence envers toute personne. Non sans raison, car les répercussions de la violence pénalisent l'ensemble de la société. La violence brise de nombreuses vies, elle attaque l'intégrité des personnes, met en danger leur santé et quelquefois leur vie. Elle les force à s'absenter du travail et, dans certains cas, à le quitter complètement. La violence a ainsi des conséquences directes sur les personnes. Elle a aussi des répercussions sur le marché du travail et sur l'ensemble de la société qui doit en assumer les conséquences, en soins, processus judiciaire, réhabilitation.

### *Une responsabilité pour les médias*

Toutes les instances ont une responsabilité pour réduire la violence. Celle des médias, très présents dans nos vies et dans nos imaginaires, est incontestable. Ils doivent se sentir interpellés pour atteindre l'objectif de tolérance zéro.

Bien avant la détermination de cet objectif, les membres de l'AFEAS dénonçaient la violence et sont intervenues depuis 1983 auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour réclamer:

- que les émissions à caractère violent soient bannies de l'écran aux heures où les enfants peuvent être à l'écoute, c'est-à-dire que ces émissions ne passent qu'après 22h00;
- que soit abolie la diffusion des films d'horreur et de violence à la télévision à l'heure où les enfants sont encore debout; que les bandes annonces de ces films destinées à être diffusées à la télévision ou projetées en salle ne passent sur nos écrans qu'après 22 heures;
- d'intervenir pour que cesse l'étalage des détails inutiles de violence et la répétition de la diffusion de ces détails;



- que la programmation de la radio, de la télévision et des canaux spéciaux ne porte pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes moeurs, n'encourage ni ne soutienne le racisme, le sexisme, la violence sexuelle ou la violence gratuite ou excessive, de façon implicite ou explicite;
- que les émissions qui véhiculent le non respect des personnes par des scènes sexuelles dégradantes et/ou pornographiques et /ou violentes soient bannies de la grille horaire des stations de télévision.

***Le Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision***

Ce code a pour objet de favoriser la réglementation volontaire chez les membres de l'industrie en regard de la diffusion de scènes violentes dans les programmes présentés par les titulaires canadiens de licence. Son application concerne les horaires des programmes, les avertissements aux téléspectateurs, la publicité des programmes et des grands films, la violence dans les programmes pour enfants, les vidéoclips musicaux, les programmes sur les sports, les émissions de nouvelles et d'affaires publiques, la violence contre les femmes et celle ayant rapport avec des groupes spéciaux.

Les titulaires de licence, les producteurs et distributeurs de programmes, y compris les étrangers, sont sensibilisés au code mais leur adhésion à ce code est volontaire. Les efforts réalisés par le CRTC, comme l'établissement de ce code, le systèmes de cotes qu'on retrouve désormais sur nos écrans, divers gadgets mis en marché pour aider les parents qui peuvent se les procurer sont louables. Pourtant le visionnement de plusieurs émissions, téléseries et films laissent encore grandement à désirer. C'est pourquoi, des mesures additionnelles doivent être prises pour éliminer les scènes de sexe ou de violence jugées non acceptables.

Les membres de l'AFEAS demandent aux responsables de programmation des réseaux de télévision:

- d'enlever du petit écran les films ou téléromans dans lesquels sont exhibées des scènes de sexe et/ou de violence.

De plus, nous réclamons du CRTC:

- d'appliquer obligatoirement les règlements déjà existants du *Code concernant la violence* chez ses diffuseurs.

## RÉSIDENCES PRIVÉES POUR PERSONNES ÂGÉES

En 1980, les personnes âgées de plus de 65 ans représentaient 10% de la population. Dès ce moment, on prévoyait que cette population atteindrait 13,7% au tournant du siècle et qu'elle s'élèverait à 27% en 2031.

Un des défis majeurs des gouvernements consiste toujours à offrir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins des personnes âgées. Récemment, les coupures dans le domaine de la santé ont entraîné des fermetures de lits dans les hôpitaux et les foyers d'accueil créant ainsi un besoin accru de résidences privées pour les personnes âgées.

### *Les résidences privées*

Dans le contexte actuel d'investissements réduits de la part de l'État, les résidences privées représentent une alternative pour les personnes qui peuvent se l'offrir. C'est pourquoi plusieurs particuliers, professionnels de la santé ou non, transforment des maisons existantes en résidences privées pour personnes âgées. Cette solution peut se révéler intéressante parce qu'elle permet aux personnes âgées de demeurer dans leur quartier ou dans le milieu de leur choix.

Si cette alternative peut se révéler intéressante, elle ne répond pas toujours aux besoins. L'expérience a démontré qu'en l'absence de réglementation, il arrive que des problèmes surgissent: conditions d'hygiène déficiente, qualité de nourriture qui laisse à désirer, loisirs organisés inexistant, harcèlement physique et verbal, promiscuité... Des situations déplorables ont été dénoncées.

### *Un contrôle pour assurer la qualité de l'hébergement*

Il faut prévenir ce genre de situation, dans lesquelles les personnes âgées sont vulnérables. Plusieurs éprouvent des difficultés à dénoncer les personnes qui les hébergent, à faire connaître leur situation. C'est pourquoi, déjà en 1990, les membres de l'AFEAS demandaient au ministre de la Santé et des Services sociaux de rendre obligatoire l'obtention d'un permis pour l'ouverture d'une résidence à plus de trois personnes. Aujourd'hui, c'est un contrôle plus serré que nos membres réclament et pensent que c'est au niveau des municipalités que ce contrôle pourrait être effectué et qu'il serait le plus efficace.

<p>Les membres de l'AFEAS demandent au ministre de la Santé et des Services sociaux:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de réglementer les résidences privées pour personnes âgées en permettant aux municipalités d'émettre des permis annuels aux personnes intéressées et qu'il y ait un suivi sans préavis.</li></ul>
--

## ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS IRRADIÉS

De plus en plus de consommatrices et consommateurs sont inquiets à propos des méthodes de conservation des produits offerts dans nos supermarchés. L'irradiation des aliments, acceptée au Canada depuis 1989, n'a fait qu'augmenter leur inquiétude. Le gouvernement canadien considère l'irradiation comme un procédé de traitement, au même titre que la cuisson ou la congélation. On sait que ce procédé ne peut rendre la nourriture traitée radioactive.

### ***Les propriétés de l'irradiation***

L'irradiation consiste à exposer des aliments à un rayonnement ionisant (rayons X et gamma) ayant la capacité de modifier la structure de la molécule en remplaçant l'un de ses électrons par un ion. L'irradiation peut prolonger la durée de conservation de différentes façons. L'exposition des denrées alimentaires à des rayons ionisants détruit les agents de décomposition (bactéries, moisissures, champignons). Ainsi, la conservation des viandes, fruits et légumes se trouve prolongée.

En agissant sur la division cellulaire, l'irradiation ralentit la germination et permet de conserver pommes de terre, oignons et ail plus longtemps. Lorsqu'on irradie certains fruits et légumes, on arrive parfois à retarder leur maturation de plusieurs jours. Cette technique permet aussi de détruire presque 99% des organismes pathogènes (salmonelles, trichinellas, etc.) qu'on retrouve dans les viandes. L'irradiation pourrait aussi remplacer l'usage des pesticides pour la désinfection du grain, des épices, des fruits et légumes.

Certaines expériences démontrent que l'irradiation à forte dose amène parfois un changement dans le goût des aliments, ainsi que la disparition de certains éléments nutritifs (vitamines A, C, E, B, bêta carotène). Une étude effectuée aux États-Unis indique que certains fruits (poires, pommes, ananas, citrons) se détériorent plus rapidement après l'irradiation. On a aussi remarqué que certains aliments devenaient plus vulnérables aux champignons et insectes après avoir été irradiés.

### ***L'irradiation, une méthode peu connue***

Une étude effectuée en 1988 auprès de 1 350 ménages canadiens a révélé que l'irradiation des aliments est très peu connue. Seulement le quart des répondantes et des répondants considéraient qu'ils connaissaient cette méthode. Vingt pour-cent (20%) ignoraient tout du procédé et 10% étaient en faveur de son adoption.

Au Canada, l'utilisation de l'irradiation n'est pas encore pratiquée à grande échelle. Son utilisation est permise dans le cas des pommes de terre, oignons, épices, blé et farine de blé. Les autorités exigent que les aliments irradiés, qui sont actuellement tous importés, soient bien identifiés. Un symbole international est d'ailleurs utilisé pour l'identification des aliments irradiés.

***Le choix des consommatrices et consommateurs***

L'irradiation peut rallier des adeptes et avoir des opposants. Encore faut-il avoir le choix de consommer ou non de tels aliments. Pour ce faire, l'identification des aliments irradiés est indispensable. De plus, l'étiquetage sur ces aliments doit être visible et compréhensible. Déjà, en 1987, les membres de l'AFEAS demandaient au gouvernement fédéral et provincial de faire en sorte que les aliments irradiés soient identifiés afin de permettre ce choix.

Aujourd'hui, les membres de l'AFEAS demandent à l'Office de protection du consommateur:

- de faire des pressions à qui de droit afin que tous les aliments irradiés soient obligatoirement étiquetés de façon uniforme et convenable et facilement identifiable par les consommatrices et consommateurs.

---

Bibliographie: *Supplément Extra*, Magazine 7 jours, Maryse Bérubé, 1993, p.12-13.

## RECYCLAGE DES EMBALLAGES

Les Québécois et les Québécoises produisent chaque année quelque 6,5 millions de tonnes de déchets domestiques, soit plus d'une tonne par personne. D'ailleurs, le Canada est l'un des plus grands producteurs de déchets au monde et l'un de ceux qui recycle le moins. Plus des trois quarts de ces déchets sont enfouis dans des dépotoirs ou sites d'enfouissements. Le reste est brûlé dans des incinérateurs. Actuellement, un faible pourcentage de nos ordures est recyclé grâce souvent à la ténacité de quelques organismes sans but lucratif ou de petites entreprises. En plus de représenter une perte économique importante, la masse de rebus constitue un grave problème. Les sites d'enfouissement sont insuffisants et représentent souvent un danger potentiel.

La population, les municipalités et les gouvernements ont évolué et font des efforts pour promouvoir le recyclage. La cueillette sélective de déchets, instaurée dans plusieurs municipalités du Québec, permet de diminuer du tiers le volume des déchets, d'économiser ainsi l'énergie polluante, de créer de nouveaux emplois.

### *Trop de matières non recyclées*

Pourtant, il reste encore beaucoup à faire. De faibles quantités d'acier et de plastique composant les objets jetés dans nos poubelles sont recyclées. Trop de matières recyclables vont encore à l'enfouissement: sacs à pain, à épicerie, à lait, verres et assiettes jetables, briquets, rasoirs, contenants de déodorant, emballages de biscuits et de croustilles, cartons cirés à jus, matériaux de construction... Beaucoup de ces déchets proviennent des emballages qui sont fournis au moment de l'achat.

### *Les demandes de l'AFEAS*

Les membres de l'AFEAS sont favorables au principe de récupération et à celui du recyclage et pressent les gouvernements d'agir. En 1990, nos membres demandaient la participation et la collaboration de tous les paliers de gouvernement en vue d'assurer une bonne gestion des ressources. Elles réclamaient la cueillette sélective dans toutes les municipalités, l'établissement d'usines de transformation pour desservir des regroupements de MRC (Municipalités régionales de comtés), l'appui financier aux entreprises industrielles utilisant des matières recyclables et l'instauration de programmes favorisant le recyclage des ressources (déchets recyclables) plutôt que la promotion des incinérateurs.

L'AFEAS réclame aujourd'hui du gouvernement du Québec:

- qu'il incite les fabricants de produits de consommation à utiliser des emballages recyclables et à identifier ces emballages par un logo bien visible.

## GARDIENNES D'ENFANTS À DOMICILE: REÇUS D'IMPÔT

Une proposition présentée aux déléguées lors de l'assemblée générale d'août était formulée comme suit:

Nous demandons au gouvernement provincial d'inclure dans la politique familiale, que les gardiennes à domicile, peu importe si elles ont un lien de parenté avec le ou les enfants, aient les mêmes droits et privilèges que les autres gardiennes en garderie.

L'assemblée ne s'est pas prononcée sur cette proposition. Elle a demandé l'étude par l'AFEAS, au cours de l'année 1997-1998, de la situation des gardiennes à domicile. Le groupe chargé de l'étude présentera des propositions à la prochaine assemblée annuelle.

## LES AVIS DE MOTIONS

(MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS AFEAS)

➤ DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'article 30.1.1 des règlements se lira dorénavant comme suit:

«L'assemblée générale de l'association se compose des déléguées des régions et des déléguées égales au nombre d'AFEAS locales d'une même région, des AFEAS isolées, de même que des membres du conseil d'administration de l'association».

➤ DROIT DE VOTE AUX SUBSTITUTS DES REPRÉSENTANTES LOCALES

Ajout d'un article à 27.3.1 (les autres articles sont décalés):

«En l'absence de la représentante locale, la substitut élue a droit de parole et droit de vote lors des conseils d'administration régionaux».

---

(1) Conseil du statut de la femme, *Mémoire sur le document de consultation intitulé Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi - La réforme de la Sécurité du revenu*, février 1997.

(2) Ibid<sup>(1)</sup>.

(3) Ibid<sup>(1)</sup>.

(4) Gouvernement du Canada, Statistique Canada, *Le recensement de 1996*, 1996.

(5) L'Actualité, *Parle parle mal, mal*, Gil Courtemanche, 1er septembre 1997.


(6) Ibid<sup>(5)</sup>.

(7) Ibid<sup>(5)</sup>.

(8) Ibid<sup>(5)</sup>.

(9) Ibid<sup>(5)</sup>.

---



Rapport de la  
présidente provinciale  
pour 1996-1997



## INTRODUCTION

*«Notre visibilité se concrétise par l'accomplissement du travail d'équipe au quotidien»*

C'est en ayant à l'esprit cette pensée qui émergeait de diverses discussions entendues lors de la dernière assemblée générale, que j'acceptais de prendre la barre du grand navire AFEAS, comme capitaine. Contre vents et marées, secondée par une équipe extraordinaire, nous reprenions le large. Momentanément, nous avons essuyé des vents tumultueux. Ce fut l'occasion de vivre des moments de complicité, de collaboration de la part des membres d'équipage. De courtes périodes d'accalmie nous ont permis de faire le plein d'énergie afin d'arriver à bon port.

Nous voilà revenues au quai de débarquement pour entreprendre le bilan de l'année afin d'évaluer le chemin parcouru, de se rappeler le plaisir éprouvé à l'occasion d'un travail réussi, de partager certaines inquiétudes et de vous confier certains questionnements. Le rapport que je dépose est un survol des diverses activités qui ont alimenté notre vie associative durant la dernière année. De plus, j'ose espérer, puisse-t-il être un aide-mémoire pour se rappeler les diverses réalisations et projets que nous avons portés ensemble.

Les objectifs poursuivis, au moment d'entreprendre ce périple, furent établis à partir des balises déterminées au congrès d'orientation de 1991:

- Prendre position dans les diverses réformes proposées par le gouvernement.
- Consolider les alliances de solidarité.
- Rappeler que notre visibilité est le fruit du travail accompli dans nos milieux respectifs.

### PARTIR À L'AVENTURE

Au moment où nous avons repris le large avec tout l'équipage de l'association, le Québec vivait des bouleversements importants suscités par les différentes instances politiques tant au plan national qu'international. La mondialisation des marchés, les programmes d'ajustement structurel, l'assainissement des finances publiques par des coupures dans les divers programmes sociaux nous laissaient entrevoir des jours difficiles, particulièrement pour les femmes. L'actualité sociale et politique des prochains mois nous conviait à des débats importants:

- la régionalisation ainsi que ses impacts sur les groupes de femmes quant au développement économique et à l'économie sociale;
- l'incidence du virage ambulatoire et ses conséquences dans la vie des femmes;
- le cortège de réformes annoncées par les gouvernements fédéral et provincial au niveau des régimes de sécurité du revenu lors de la retraite et de la pension des personnes âgées;

- la réforme sur la sécurité du revenu et la commission sur la fiscalité et le financement des services publics étaient annoncées;
- le sommet sur l'économie et les assises nationales de l'éducation.

La table était mise, l'impact des mesures à venir nous commandait d'être très vigilantes afin de ne pas perdre les acquis obtenus par 30 ans de travail acharné. Le vent glacial du néo-libéralisme nous rappelait que rien n'est gagné définitivement. Il m'apparaissait primordial, à cet instant, que l'AFEAS, contre vents et marées, maintienne son option: celle de travailler à améliorer la condition des femmes dans tous les milieux. Nous étions une association féministe et avons toutes les raisons d'en être fières puisque le type de féminisme que nous avons privilégié était celui de promouvoir les rapports égalitaires entre les hommes et les femmes.

Pour atteindre ces objectifs, il fallait compter sur des équipages compétents, dynamiques, ayant à coeur la mission et préoccupés de réaliser des mandats qui leur furent confiés. J'avais le privilège de travailler et d'être soutenue par de telles équipes. Ces femmes formidables ont partagé les joies, les difficultés, les prises de décision et les responsabilités tout au long de la traversée. Aux membres du Conseil exécutif, merci pour votre disponibilité, votre motivation, votre ouverture d'esprit et l'excellence de votre travail. Aux membres du Conseil d'administration, comment ne pas souligner la détermination avec laquelle vous vous acquittez de votre travail en région tout en conciliant vos responsabilités d'administratrices de l'association. Bravo à chacune d'entre vous. Merci à celles qui nous quittent à cette étape du voyage: Yolande Dubé (Bas St-Laurent-Gaspésie), Lucille Milette (Mauricie), Thérèse Gariépy (Lanaudière), Sylvie Daignault (St-Jean-Longueuil-Valleyfield). Chacune s'est surpassée et a travaillé à rendre l'AFEAS présente dans son milieu.

Une longue traversée ne peut se réaliser sans support de l'équipe technique du personnel au siège social, sous la responsabilité de notre secrétaire générale. Merci de votre efficacité et de la compétence démontrée dans l'exécution de votre travail.

Les prochains remerciements vont à vous, membres AFEAS. Merci pour votre engagement et votre participation dans chacun de vos milieux respectifs. Tout au long de la traversée, les centaines de petits phares allumés nous ont dirigées à bon port. Vous faites partie de celles qui soutiennent la vie associative de notre organisme en maintenant la présence active de l'AFEAS dans les diverses régions du Québec.

## PRENDRE POSITION DANS LE CADRE DES DIVERSES RÉFORMES PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Au fil des années, l'AFEAS a développé de nombreuses expertises en regard des dossiers concernant la situation des femmes. Nous avons su, dans plusieurs sujets portant à controverse, faire valoir nos positions. Nous avons établi des collaborations entre divers groupes de femmes sur différents dossiers dans le but de partager nos expertises mutuelles et le travail à réaliser à l'intérieur de projets communs.

Dès l'automne, nous étions confrontées à l'agenda politique de nos gouvernements fédéral et provincial. A l'ordre du jour: la régionalisation, diverses réformes commandées par les partisans du discours néo-libéraliste préconisant une forte diminution du rôle de l'État et remettant en question des mesures sociales difficilement acquises. Le déficit zéro devenait l'objectif ultime à atteindre lors du dernier Sommet économique. Dans ce contexte politique, les enjeux que représentent pour les femmes de telles réformes étaient majeurs, nombreux et multiples. L'AFEAS se devait d'intervenir.

### ➤ OSER CHOISIR ENSEMBLE LA SOLIDARITÉ (GROUPE DES 13)

Voilà le titre du mémoire sur la fiscalité rédigé au nom du Groupe des 13 représentant 14 groupes de femmes du Québec et présenté à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics le 13 septembre 1996. Depuis longtemps, l'AFEAS réclamait une révision de la fiscalité et nous sommes de celles qui soutenons qu'un régime fiscal se doit de reproduire les valeurs d'une société sur le plan économique.

Dans ce mémoire, nous avons fait le choix de concentrer notre analyse et nos recommandations sur des aspects de la fiscalité touchant plus précisément les femmes. Les principes défendus par l'AFEAS furent:

- l'universalité parce qu'elle a fait preuve de son efficacité;
- l'équité, tant au niveau des revenus que des responsabilités, sans égard au statut marital ou au sexe.

Les enjeux importants pour les femmes sont la création d'emplois, la sécurité du revenu et le soutien à la famille. Au moment de la présentation du mémoire, à la question d'un commissaire, à savoir "si on acceptait de remettre en question le principe d'individualité pour le remplacer par le principe du revenu familial" (que l'on retrouve d'ailleurs dans les nouvelles dispositions de la prestations aux aînées et aînés), la réponse fut "NON". Jamais le mouvement des femmes accepterait de revenir sur ce principe d'individualité. Ce fut l'occasion de redire que le principe du revenu familial est injuste pour une majorité de femmes qui ont très peu de revenus, entre autres les travailleuses au foyer. Il est important, dans le cadre d'une réforme de la fiscalité, que l'on reconnaisse le travail non rémunéré des femmes qui assument des responsabilités auprès des enfants.

➤ LE RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC

Au moment de notre dernière assemblée générale, assistées de Mme Ruth Rose, économiste à l'Université du Québec à Montréal, nous adoptons les diverses propositions concernant le régime de sécurité de la pension de vieillesse, ainsi que pour la régime des rentes du Québec. Par la suite, Lise Tremblay, chargée du plan d'action, rédigeait son premier mémoire à l'AFEAS. C'est avec fierté que Marie-Paule Godin, Lise Tremblay, Ruth Rose et moi-même nous présentions à la Commission parlementaire sur la réforme du RRQ. Une dizaine de groupes de femmes appuyaient les principes que nous défendions dans ce mémoire, à savoir que les femmes s'opposent à toute mesure qui aurait pour effet d'augmenter la pauvreté des femmes au moment de la retraite et mettrait en péril certains acquis au RRQ. Nous voulions ainsi:

- maintenir les régimes publics de pensions et leur universalité;
- défendre le principe d'individualité;
- viser l'élimination de la pauvreté chez les femmes;
- obtenir des retraites décentes pour la classe moyenne.

Ce fut l'occasion de rappeler aux membres de la Commission une des principales revendications de l'AFEAS en ce qui a trait au RRQ: des mesures qui permettraient la reconnaissance du travail effectué au foyer sans rémunération. Nous avons donc réclamé l'inclusion, dans le calcul de la rente, d'une période consacrée à ce travail et l'exclusion de périodes à faibles revenus pendant lesquelles une personne s'occupe des membres de sa famille, l'accès aux rentes d'invalidité, l'amélioration des rentes des conjointes et conjoints survivants et l'indexation des pensions. L'AFEAS profitait de ce moment pour demander au gouvernement du Québec qu'il s'engage dans une démarche d'analyse comparative de l'impact d'une mesure sur les deux sexes.

C'est dans ce même esprit, en tant que représentante des groupes de femmes du Québec, que votre présidente intervenait, le 19 mars, auprès du ministre des Finances du Canada, Paul Martin, dans le cadre d'une rencontre organisée par le Congrès du travail du Canada, pour lui rappeler que les réformes prévues accentueraient la pauvreté des femmes et de la classe moyenne. J'attire votre attention sur le fait que le gouvernement fédéral a toujours à l'esprit l'élimination du Programme de Sécurité de la vieillesse (SV) qui est une pension universelle. Nos membres AFEAS sont-elles informées d'une telle éventualité?

➤ DE L'INSÉCURITÉ DU REVENU À UN PARCOURS VERS L'INCONNU

On venait à peine de reprendre notre souffle qu'une nouvelle Commission parlementaire s'annonçait, la réforme sur la sécurité du revenu. Le problème de la pauvreté des femmes est devenu alarmant au fil des années. La mondialisation économique est loin d'avoir suscité les résultats escomptés et, pour plusieurs d'entre nous, la pauvreté a un visage. Ce qui m'inquiète particulièrement, c'est de voir aujourd'hui le nombre de jeunes femmes monoparentales et de jeunes familles

aspirées dans la spirale de la pauvreté. Le néo-libéralisme fait de plus en plus de ravage et les femmes en sont les premières victimes. Les dernières statistiques montrent que 50,5% des femmes de moins de 65 ans vivant seules sont pauvres et que ce pourcentage augmente à 68% pour les femmes de 65 ans et plus. Les femmes monoparentales ayant des enfants de moins de 18 ans sont pauvres dans 60% des cas.

L'AFEAS n'a pas présenté de mémoire. Nous avons plutôt participé à l'élaboration du contenu du mémoire présenté par la Fédération des Femmes du Québec et appuyé par plusieurs groupes de femmes. Au moment de la présentation, le 13 février, Françoise David, Françoise Jutras et moi-même rappelions aux membres de la Commission que, dans le contexte actuel, un gouvernement responsable se doit d'amoindrir l'écart entre les riches et les pauvres plutôt que d'intensifier les mesures qui suscitent le mépris et l'indifférence. Nous avons exprimé nos inquiétudes devant une réforme qui appauvrit les assistés sociaux et les femmes monoparentales et les oblige à retourner au travail sans tenir compte du fait qu'elles ont de jeunes enfants. La question de la reconnaissance du travail non rémunéré fut remise à l'ordre du jour en redisant qu'il est urgent que l'on reconnaisse le travail assumé par des femmes ou des hommes dans leur rôle parental. Par la présentation de ce mémoire, nous réaffirmions notre option pour la dignité et le respect des droits des personnes démunies et notre engagement pour la justice sociale.

#### ➤ LES ENFANTS AU COEUR DE NOS CHOIX

Le gouvernement du Québec déposait, le 23 janvier, son Livre blanc sur l'instauration d'une politique familiale. Les nouvelles dispositions de cette politique ont entretenu le quotidien de l'AFEAS pour plusieurs mois. Dans une lettre ouverte publiée dans le journal *Le Devoir*, l'AFEAS rappelait ses positions:

- reconnaître le travail des parents qui choisissent de demeurer au foyer comme un travail réel et valable et prévoir des mesures pour soutenir leurs choix;
- revoir les barèmes de l'allocation unifiée pour enfants afin de ne pénaliser ni les parents prestataires d'aide sociale, ni les parents de la classe moyenne, surtout qu'ils se verront privés de leurs actuelles allocations familiales.

L'AFEAS, la Fédération des femmes du Québec et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées récidivaient, en avril, dans les médias écrits pour commenter aussi le projet de Madame Marois: «*Convenons que plusieurs aspects du projet présenté par Pauline Marois sont effectivement intéressants et prennent en compte les besoins des familles modernes. Cependant, des problèmes majeurs au plan du financement viennent ternir le portrait*» (*La Presse*, 18 avril 1997).

Depuis longtemps, au Québec, nous attendons une politique familiale qui réponde véritablement aux besoins des familles. Déterminées plus que jamais à faire avancer le dossier, nous avons profité de toutes les opportunités offertes pour rappeler nos positions: le débat organisé par la Gazette des femmes et portant sur «*La famille et le travail : deux activités qui se repoussent*» et la participation

de l'AFEAS à une émission d'une heure au Réseau Quatre Saisons portant sur l'épineuse question «*Les femmes qui demeurent à la maison doivent-elles recevoir un salaire?*» furent des occasions pour conscientiser les participantes ou auditeurs et auditrices à la reconnaissance du travail non rémunéré du parent qui assume cette tâche.

A la fin d'avril, nous décidions d'entreprendre une vaste opération pour adresser des lettres à toutes les députées et députés afin de leur demander d'intervenir auprès de la ministre pour qu'elle revoie certaines dispositions de sa politique. Merci pour l'ensemble de vos diverses interventions, tant régionales que locales.

Suite à l'envoi de milliers de lettres et de pressions de toutes sortes, Mme Pauline Marois nous convoquait, au début de juin, aux audiences publiques sur le projet de loi no 144 (loi sur la prestation familiale) et le projet de loi no 145 (loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant les services de garde). Accompagnée de Marie-Paule Godin, Jacqueline Nadeau-Martin et Lise Tremblay, je me présentais aux audiences pour rappeler nos demandes à la ministre. A la sortie, nous demeurions perplexes devant les réactions de la ministre. D'un côté elle nous affirmait que nous n'étions pas si loin d'une solution, alors que, d'autre part, nous sentions les mêmes résistances à reconnaître le travail non rémunéré des parents. Au moment de quitter, nous étions inquiètes car nous assistons présentement à une mutation importante dans le monde du travail. Comment parvenir à concilier au présent "travail et famille" si le gouvernement au pouvoir n'ose prendre une décision politique à savoir: reconnaître le travail assumé par les femmes à l'intérieur de la famille.

Depuis ce temps, d'autres démarches furent entreprises auprès de Mme Pauline Marois et les résultats nous laissent présager qu'ensemble, dans un avenir prochain, nous pourrions inventorier, à l'intérieur de comités de travail, des mesures pour reconnaître le travail non rémunéré des parents.

Comme vous pouvez le constater, un des fils conducteurs que nous retrouvons à l'intérieur des diverses prises de position exprimées lors des réformes proposées par le gouvernement, c'est celui de la reconnaissance du travail non rémunéré, c'est-à-dire le dossier des travailleuses au foyer.

Pour chacune d'entre nous, nous devons poursuivre le travail amorcé il ya plusieurs années. C'est au prix de multiples efforts et de travail concerté que nous parviendrons à changer les mentalités et à faire modifier les lois afin que la situation sociale et économique des femmes s'améliore.

## ➤ DOSSIERS PONCTUELS

Certains de nos dossiers ponctuels ont commandé des prises de position. D'ailleurs, vous en avez la description à l'intérieur du rapport des activités de l'association. A travers ses prises de position, l'AFEAS a voulu rappeler aux différentes instances concernées divers principes qui sous-tendent notre action:

- promouvoir les rapports égalitaires entre hommes et femmes;
- favoriser le respect et la dignité de la personne;
- travailler en solidarité avec les groupes de femmes;
- promouvoir l'équité et la justice.

➤ LES PROJETS SPÉCIAUX

- L'engagement social des femmes de 50 ans et plus nous a permis de vivre de belles complicités intergénérationnelles à l'intérieur des carrefours régionaux et provinciaux "Le féminisme a-t-il un âge?". Eh bien non! Le féminisme n'a pas d'âge puisqu'il peut germer dans le cœur de toute femme préoccupée d'améliorer les conditions de vie des femmes. Cependant, nous aurions souhaité la présence plus nombreuse de jeunes femmes afin d'échanger sur notre vision du féminisme. Ceci étant dit, les éléments de la recherche sur l'engagement social des femmes de plus de 50 ans demeurent très actuels.

Une des données de la recherche nous rappelle que les femmes continuent de s'engager à travers de multiples activités qui améliorent de manière ponctuelle la situation des personnes dans le milieu. L'AFEAS vise à susciter des changements permanents par l'action sociale. Le défi que nous avons, c'est celui de concilier activité et action sociale. Par ailleurs, notre ténacité à l'égard de l'engagement social des femmes demeure une source de motivation pour celles que nous devançons.

- Virage ambulatoire. Ce projet de recherche visait à documenter et analyser les incidences sur les femmes du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale en voie d'implantation à travers le Québec. La recherche fut réalisée par des chercheuses de l'Université du Québec à Hull, à Chicoutimi, à Rimouski, à Montréal et de l'Université Laval, ainsi que deux représentantes de l'AFEAS. Nous avons aussi compté sur la contribution des membres en région pour l'organisation de groupes témoins.

Le virage ambulatoire aura des conséquences dans la vie de toutes les femmes, que ce soit comme aidées, comme aidantes ou comme travailleuses. Il est donc important d'en connaître les enjeux: la perte d'emplois pour certaines et, pour d'autres, leur contribution gratuite comme aidantes naturelles. Dans le cadre de ce congrès, nous vous présenterons le rapport synthèse de l'équipe de chercheuses.

➤ AUTRES PRISES DE POSITION

L'AFEAS a participé à une consultation régionale sur la place des femmes dans le développement des régions. Deux enjeux majeurs furent soumis à la consultation: la représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales, ainsi que la prise en compte des intérêts et des réalités des femmes par ces instances.

Lors de notre rencontre avec Mme Léa Cousineau, nous lui avons rappelé que les femmes dans les régions sont peu informées des enjeux de la régionalisation. Quant à la participation des femmes aux instances décisionnelles, nous devons envisager de mettre en place les mécanismes qui faciliteront leur engagement: formation, soutien financier des groupes de femmes qui travaillent à outiller celles-ci afin qu'elles prennent leur place. De plus, au moment de la rencontre avec Diane Lemieux, présidente du Conseil du statut de la femme, concernant l'impact pour les femmes des

transformations du rôle de l'État, nous avons souligné le danger qui menaçait présentement les groupes de femmes, soit celui de devenir des fonctionnaires de l'État et de ne plus avoir le temps de répondre à la raison d'être de leur organisme. La régionalisation, nous en reparlerons sûrement puisque l'impact sur les groupes de femmes est important.

Avant de faire escale, j'aimerais vous faire remarquer que nous venons, à travers de ces prises de position, de vous présenter un portrait de l'ensemble des réalisations du plan d'action 96-97 à l'AFEAS. Le plan d'action, c'est un élément important de notre vie à l'interne et à l'externe. Il mobilise l'attention des membres du Conseil exécutif, de la secrétaire générale, de la chargée du plan d'action, de la responsable des projets spéciaux et de vous membres AFEAS. Merci pour votre participation à diverses étapes de la réalisation du plan d'action provincial. Il est important de se rappeler que nous avons pu intervenir dans divers dossiers pour que nous ayons des positions comme association



## CONSOLIDER LES ALLIANCES DE SOLIDARITÉ

Depuis quelques années, à l'AFEAS, nous avons choisi de travailler en collaboration avec différents groupes, réseaux, instances gouvernementales et religieuses dans le but de rassembler les expertises, d'enrichir la réflexion sur le plan collectif et de faire progresser les divers dossiers auxquels nous travaillons. Lors de la dernière assemblée générale, vous manifestiez le souhait que nous accordions plus de temps et d'énergies à maintenir ces alliances. Il est évident que la majorité des problématiques auxquelles nous travaillons présentement concernent d'autres groupes de femmes.

A l'heure actuelle, la multitude des dossiers, l'impact de la régionalisation sur les groupes de femmes, le travail de lobbying pour faire avancer les dossiers ont suscité un alourdissement des tâches. Dans un tel contexte, tout en reconnaissant l'importance des lieux de concertation, nous avons dû établir des priorités. Notre travail, à l'intérieur de divers réseaux, nous a permis de prendre conscience que pour éliminer les situations d'injustice et d'inégalité, notre engagement doit se poursuivre au plan local, national et international.

### ► LE GROUPE DES 13

Ce groupe se veut un lieu d'information, de formation et de concertation. Le contexte social et politique dans lequel nous avons dû manoeuvrer fut l'occasion d'échanges en profondeur. Treize groupes de femmes ayant leur propre culture ont partagé leur vision de l'impact des réformes sur la condition des femmes. Nous sommes parvenues à faire consensus sur des points importants que nous retrouvons à l'intérieur des mémoires présentés lors des commissions parlementaires. Nous avons vécu des moments intenses de solidarité, entre autres, au moment où le mouvement des femmes a choisi d'adopter la clause d'appauvrissement zéro. Lors du Sommet économique, Françoise David et Thérèse St-Marie représentaient l'ensemble du mouvement des femmes et rappelaient que celles-ci sont particulièrement touchées par le déclin de l'économie.

Notre groupe s'est agrandi. Nicole Lachaine-Gingras représente le secteur femme au comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) en remplacement de Marie-Paule Godin. Marie-Paule a fait partie du comité aviseur provisoire qui a procédé à la préparation des différentes étapes menant à la rencontre nationale des 14-15 novembre 1996 "Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome". De plus, Nicole fait partie du comité structuration et composition. Notre présence au Groupe des 13 nous permet d'avoir une vision globale des divers enjeux auxquels le mouvement des femmes est confronté: les enjeux de la régionalisation pour les regroupements nationaux et les tables régionales des groupes de femmes. Toute la question de l'économie sociale demeure en suspend. Entre la recommandation faite au moment de la marche des femmes contre la pauvreté pour un programme d'infrastructure sociale et ce que le gouvernement met en application présentement, il y a un écart important. Les répercussions sont nombreuses et les réactions entre groupes de femmes, syndicats et gouvernement sont prévisibles à l'automne. Notre participation au Groupe des 13, c'est un travail de concertation, de solidarité envers le mouvement des femmes.

➤ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

L'année dernière, nous devenions membre alliée de la fédération des Femmes du Québec. Le travail de collaboration établi avec la Fédération fut des plus intéressants. J'ose affirmer que le fait d'avoir été alliée sur divers dossiers a sûrement suscité une écoute différente de la part des instances décisionnelles. Je me souviendrai toujours de la réaction de Mme Louise Harel au moment de la Commission parlementaire sur la réforme de la sécurité du revenu. Elle était surprise de voir l'AFEAS auprès de la Fédération des femmes du Québec pour défendre les droits des assistés sociaux et des familles monoparentales. Elle a sûrement eu un autre instant d'étonnement quand, dans le même mémoire, nous abordions la reconnaissance du travail non rémunéré et que la Fédération des Femmes partageait la même vision sur la question. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, l'AFEAS a renouvelé son adhésion comme membre alliée à la Fédération.

➤ LE RÉSEAU...CE QUI A ÉTÉ FAIT!

Le Réseau mondial d'échange, d'information, de solidarité, de mobilisation et de formation entre les groupes de femmes autonomes œuvrant au sein de la francophonie a poursuivi ses démarches en vue de l'implantation du Réseau de la francophonie internationale.

Ce projet comblerait des besoins importants pour les femmes francophones. Le Réseau se veut un outil de communication privilégié et de formation entre groupes de femmes autonomes travaillant pour la promotion des droits des femmes et ayant le français en partage. La représentante de l'AFEAS à ce Réseau est Jacqueline Nadeau-Martin. Elle nous informait que le réseau s'est doté d'une déclaration de principes reposant sur des valeurs communes quant à l'égalité, l'autonomie, la dignité, la solidarité. Le Réseau tente de faire parvenir la déclaration aux 150 groupes répertoriés à Pékin: 44 groupes de 19 pays auraient déjà répondu.

Le Réseau poursuit ses démarches d'accréditation jusque là inexistante. On réfère présentement le Réseau à l'Association internationale des femmes francophones afin d'explorer la possibilité d'accéder à l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique) via cet organisme. La réponse se fait toujours attendre.

Bonne nouvelle! Lors d'une rencontre du Réseau, on informait Jacqueline Nadeau-Martin de la possibilité, pour l'AFEAS, qu'une de ses représentantes soit déléguée à la Conférence internationale sur l'éducation des adultes prévue du 14 au 18 juillet à Hambourg. C'est une activité reliée au rapport Delors de l'UNESCO. La bonne nouvelle, c'est que Jacqueline fera partie de la délégation québécoise à cette conférence internationale.

Dans le cadre des suivis à Beijing, une des demandes du Réseau auprès du gouvernement du Québec était celle de financer la participation des groupes de femmes à toutes les rencontres officielles de la francophonie. Le gouvernement du Québec a répondu positivement aux demandes d'accréditation et de financement faites par Lucie Bélanger de Relais-Femmes.

Travailler à consolider nos alliances entre groupes de femmes nous a permis de préciser l'axe de nos interventions, c'est-à-dire:

- Partager notre vision de la condition des femmes à l'intérieur d'une société en constante mutation. - Personne ne peut nier qu'au fil des années des changements se sont effectués en ce qui concerne la condition des femmes. Cependant, ce que l'AFEAS rappelle, c'est que les femmes d'hier et d'aujourd'hui continuent d'assumer de longues périodes de travail et que conciliation travail/famille ne se conjugue pas au présent pour l'ensemble des femmes. Le changement de la condition des femmes découle de la reconnaissance du travail de celles-ci, autant à l'extérieur qu'à l'intérieur des foyers. Dans plusieurs interventions, nous avons redit que l'amélioration des conditions de vie des femmes passe par la reconnaissance de leur contribution économique. Voilà pourquoi il faut rappeler à nos instances gouvernementales les engagements pris à Beijing: mesurer et évaluer le travail non rémunéré. Cela nous permettrait de mettre en évidence l'apport des femmes à l'économie en reconnaissant le travail non rémunéré fait par les femmes.
- Influencer les groupes de femmes et les instances décisionnelles. - A l'AFEAS, nous savons que les changements de mentalité se font progressivement. Il est évident qu'au moment des rencontres de travail et de consultation, par la présentation des résultats de nos réflexions, de nos recherches ou prises de décisions, nous espérons pouvoir influencer les décisions qui seront prises en vue d'améliorer la condition des femmes et de la famille. Dans ce type de travail, nous devons demeurer vigilantes et nous assurer de la progression de nos dossiers.
- Prise de conscience du travail réalisé au plan international pour faire avancer nos dossiers -C'est en travaillant en concertation avec les groupes de femmes et diverses instances gouvernementales que nous avons pris conscience que le travail que nous réalisons sur le terrain, les résultats que nous escomptons, seront possibles dans la mesure où nos préoccupations sont aussi portées par les instances gouvernementales et internationales (ex: dossier travailleuse au foyer).

L'importance des alliances n'est plus à démontrer. Nous avons besoin les unes des autres. La progression de nos dossiers sur la scène politique est une des raisons pour laquelle on ne se doit de travailler ensemble. C'est en consolidant nos alliances que nous apprenons à travailler en concertation, que nous établissons nos stratégies d'actions collectives et que nous entretenons notre espérance au feu de la solidarité.

## RAPPELER QUE NOTRE VISIBILITÉ EST LE FRUIT DU TRAVAIL ACCOMPLI DANS NOS MILIEUX RESPECTIFS

Notre visibilité se concrétise par l'accomplissement du travail au quotidien. Au moment où je me retrouve devant une page blanche à vous parler de visibilité, les mots se bousculent dans ma tête tant il y a de choses à dire.

Au-delà du mot visibilité, je voyais la somme de travail qu'il faudrait investir pour être présente dans les grands médias. Il devient évident, dans la conjoncture actuelle, que ce n'est pas à ce type de visibilité que nous faisons référence comme association. Nous ne pouvons investir autant d'énergie, de temps, d'argent que nous n'avons pas.

Alors, le mot visibilité doit avoir un autre sens dans notre culture AFEAS. En évoquant diverses activités et représentations, j'ai constaté que notre visibilité est tributaire de bien des facteurs dont, entre autres, ceux d'être présentes au bon moment, de connaître nos dossiers, de profiter de toutes les occasions pour en parler, de faire en sorte que chaque activité AFEAS devienne une occasion de visibilité. Donc développer le réflexe de la visibilité dans nos milieux respectifs.

Or, j'ai porté un regard différent sur l'ensemble des activités qui se déroulent aux paliers provincial, régional et local. Je me suis rappelée comment les responsables du CPEA et d'art/culture avaient eu la préoccupation de rendre intéressants leurs dossiers ou thèmes. En un mot, ce qu'elles voulaient, c'était de vous donner le goût et l'intérêt de partager quelques heures par mois avec d'autres femmes afin de réfléchir, d'approfondir, de vivre une activité ou de passer à l'action en regard du sujet traité. Voilà sûrement un moyen par lequel les AFEAS locales ont pu être visibles dans le milieu.

De fil en aiguille, je me suis souvenue qu'il y avait eu les Carrefours "*Le féminisme a-t-il un âge?*", la Journée internationale de la femme, les journées d'étude régionales d'automne et d'hiver, toutes les représentations sur les tables de concertation et autres, les diverses rencontres avec les médias, la présentation de la Murale collective, les fêtes entourant le 30e anniversaire de l'AFEAS, le plan triennal de formation (je me suis laissée dire que, dans l'ensemble des régions, 7000 femmes et plus avaient eu le privilège de vivre une session de formation dans son milieu)...

De multiples occasions où les membres des AFEAS locales et régionales ont eu la possibilité d'être visibles dans leur milieu. Chaque fois que vous avez osé faire une activité, on a parlé de vous, vous étiez visibles. D'ailleurs, au moment du Salon de la visibilité, aux Journées d'étude provinciales de juin, nous en avons eu un aperçu.

Au niveau provincial, les multiples représentations réalisées par les membres du Conseil exécutif, ou activités auxquelles nous avons participé, furent l'occasion de rappeler les positions de l'AFEAS et de faire les pressions nécessaires afin d'assurer la progression des divers dossiers. De sorte que l'AFEAS soit présente, active et visible dans les lieux où l'on peut influencer les prises de décision en regard de l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Par ailleurs, comme association, nous sommes à découvrir progressivement que la visibilité se concrétise à l'intérieur d'activités réalisées à l'AFEAS. Sommes-nous fières de notre produit AFEAS? Pour être visible, il faut oser se manifester. Surtout ne pas manquer un coup de patin comme le dit l'adage populaire. J'ai l'impression que nous avons besoin de poursuivre notre réflexion tout au long de l'année qui vient. Certaines expériences nous ont permis d'évaluer les avantages ou les désavantages d'être visibles. Or, nous aurons à préciser le type de visibilité à laquelle nous voulons travailler à l'AFEAS et qui réponde à nos besoins comme association.

## UN COUP D'OEIL SUR L'ANNÉE QUI VIENT

Le premier grand défi qui nous attend, c'est celui du recrutement. Est-ce qu'il est possible d'expliquer comment on peut perdre au-delà de 1000 membres en considérant qu'on a eu de la visibilité? Les seules paroles qui me viennent à l'esprit sont celles-ci: "*Cent fois sur le métier remettre notre ouvrage... Cent fois sur le métier recommencer (à travailler)*". Cela veut dire que, cette année, nous n'avons pas le choix de prendre le recrutement au sérieux. Mille membres de moins l'an prochain et ce serait le présage de coupures importantes, à moins d'augmenter nos revenus de manière significative. Les conséquences, au niveau budgétaire, vous les connaissez déjà puisque vous aussi êtes administratrices. Par ailleurs, nous devons prendre conscience, à cette étape de notre vie associative, que nous avons, comme membres AFEAS, investi une partie de notre vie depuis 30 ans à travailler à améliorer les conditions des femmes dans notre milieu. Allons-nous laisser tomber?

Eh bien non! Nous reprendrons le bâton du pèlerin sous la houlette de notre responsable de recrutement. Nous aurons à coeur l'augmentation de notre membership puisque nous croyons à l'importance de l'AFEAS pour défendre les droits des femmes.

Le deuxième défi: la commission de recherche. Nous voici en voyage depuis quelques mois et nous voyons poindre à l'horizon divers changements. Là encore, je pense que nous n'avons pas le choix. Présentement, tout ce qui va bien à l'AFEAS aux trois paliers, nous poursuivons dans le même sens. Nous nous attarderons davantage aux aspects de notre vie associative qui requièrent des modifications pour nous assurer un meilleur fonctionnement.

Les AFEAS qui éprouvent des difficultés se verront proposer du soutien, comme dans le passé, par l'intermédiaire du comité de consolidation. De grâce, n'attendez plus que la lumière soit rouge pour demander de l'aide de votre responsable.

La commission de recherche doit produire un plan d'intervention durant l'année. Vous serez informées à différentes étapes. Ce qu'il faut se rappeler, c'est que vous nous avez demandé D'OSER faire des changements. Nous les ferons sur des points bien précis, en prenant le temps d'évaluer les résultats avant de proposer des changements à l'ensemble de l'association. De plus, souvenons-nous que nous avons déjà pris le virage de la consolidation et de la décentralisation de la formation.

Tout en arrivant à la fin du premier voyage, je vous rappelle que de grands défis nous attendent. Je continue d'être de celles qui croient en l'engagement social des femmes en vue d'améliorer la condition des femmes.

Dans l'histoire, les femmes ont suscité de multiples changements sociaux. Notre grande capacité d'adaptation nous a permis de provoquer certains changements et de résister à d'autres. Nous sommes devenues conscientes que le temps est un facteur de changement important. De plus, notre engagement social reflète des valeurs féministes d'égalité, d'équité, de justice et de solidarité. Et nous avons développé, à travers le temps, une culture de l'engagement, ce qui nous a permis de transformer le milieu dans lequel nous vivons. Nous avons raison d'en être fières et de croire en l'engagement des femmes.

Devant les défis que nous pose l'AFEAS présentement et, parallèlement, ceux que nous offre la société, la régionalisation, le virage ambulatoire et j'en passe, je souhaite que nous laissions en héritage à celles que nous précédonc ce principe fondamental qui sous-tend notre agir: l'amélioration de la condition des femmes découle de l'engagement des femmes à une cause qui accorde peu de répit. C'est le défi que nous avons relevé à l'AFEAS depuis 30 ans.

Nous voilà rendues à la fin de notre voyage. Le temps a passé rapidement à travers les diverses escales qui nous ont conduites jusqu'ici. Merci à toutes les membres de l'équipe. Sur un bateau, la vie n'est pas toujours facile, mais vous avez su être à la hauteur de la situation. Être à la barre d'une association aussi importante, c'est un privilège que j'ai partagé avec des femmes admirables qui m'ont soutenue, épaulée!

Merci Rita, Raymonde, Lydia, Johanne, Marie-Paule, Michelle, Lise et Lise pour votre engagement à servir l'AFEAS.

«*La constance dans la réussite, c'est la passion de son produit*». C'est ce que je vous souhaite pour la prochaine année. Merci à chacune d'entre vous et bon congrès !

Huguette Labrecque-Marcoux  
Présidente provinciale



Rapport des activités  
de l'Association  
pour 1996-1997

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### CONSEIL EXÉCUTIF

Huguette Labrecque-Marcoux, présidente  
Marie-Paule Godin, 1<sup>re</sup> vice-présidente  
Johanne Fecteau, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
Raymonde Bouchard, conseillère  
Rita René, conseillère  
Lydia Turcotte, conseillère

#### PRÉSIDENTES RÉGIONALES

Mariette Gilbert, Abitibi-Témiscamingue  
Yolande Dubé, Bas St-Laurent-Gaspésie  
Lucie R.-Proulx, Centre du Québec  
Thérèse Morin, Estrie  
Ginette Lafrenière, Hautes-Rivières  
Ginette Cimon, Québec  
Thérèse Gariépy-Labrie, Lanaudière  
Lucille Milette, Mauricie  
Diane Brault, Montréal-Laurentides-Outaouais  
Claudette Mongeau, Richelieu-Yamaska  
Murielle Pomerleau, Saguenay-Lac-St-Jean-C.  
Sylvie Daigneault, St-Jean-Longueuil-Valleyfield

### AGENTE DE PASTORALE

Huguette Labrecque-Marcoux

### PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

#### PERSONNEL RÉGULIER

Huguette Dalpé, secrétaire-coordonnatrice revue et documentaliste  
Lise Girard, secrétaire générale  
Lise Gratton, adjointe administrative - temps partiel  
Ginette Hébert, commis de bureau - temps partiel  
Michelle Houle-Ouellet, rédactrice et coordonnatrice de projets - temps partiel  
Lise Tremblay, chargée du plan d'action - temps partiel

#### CONTRACTUELLES OU À LA PIGE

Yolande Haines, secrétaire de comités  
Louise Lippé, rédactrice et secrétaire art et culture



## ① ADMINISTRATION

### ➤ RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les dix-huit (18) membres du conseil d'administration se sont réunies à trois (3) reprises en 96-97. Les réunions se tenaient en septembre, novembre et mars (2 jours par réunion).

### ➤ RÉUNIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF

Les six (6) membres du conseil exécutif ont tenu sept (7) réunions durant l'année pour un total de seize (16) jours de travail. Les réunions se tenaient en septembre, octobre, décembre, janvier, février, avril et juin.

### ➤ COMITÉS

Le conseil d'administration a formé treize (13) comités consultatifs, désigné une responsable de l'UMOFC, élaboré et adopté des mandats pour chaque groupe de travail. Les responsables présentent, dans ce document de congrès, des rapports d'activités de leurs groupes. Voici la liste de ces comités et des personnes qui en assumaient la responsabilité:

- comité du programme d'étude et d'action - Johanne Fecteau
- comité art et culture - Rita René
- commission de recherche - Huguette Labrecque-Marcoux
- comité de formation - Jacqueline Nadeau-Martin
- comité de promotion - Raymonde Bouchard
- comité consolidation-expansion-relance - Angèle D.-Briand
- comité de la revue - Christine Marion
- comité Bourse Défi - Marie-Paule Godin
- comité des résolutions - Marie-Paule Godin
- comité du Prix Azilda-Marchand - Lucie R.-Proulx
- comité des agentes de pastorale - Huguette Labrecque-Marcoux
- comité projet engagement des femmes de 50 ans - Marie-Paule Godin
- comité projet violence - Johanne Fecteau
- responsable UMOFC - Stella Bellefroid

Tous les rapports de ces comités furent étudiés et adoptés par le conseil exécutif et les décisions furent entérinées ou modifiées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a également formé un comité de mise en candidature qui remettra son rapport durant les assises de l'assemblée générale d'août 1997. La région du Bas St-Laurent-Gaspésie, à la demande du conseil d'administration provincial, a formé un comité d'organisation du congrès provincial. Noëlla Lessard en assumait la responsabilité.

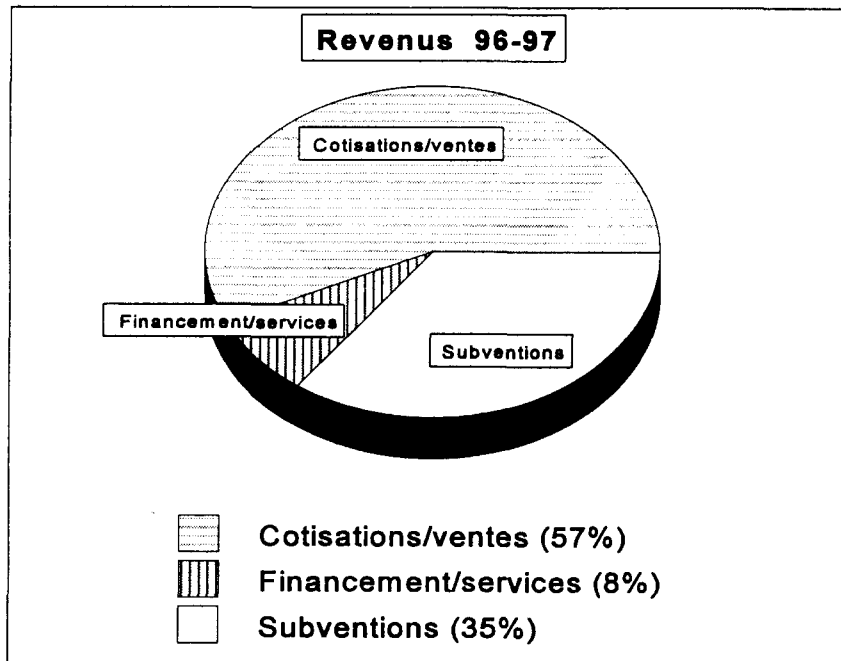
D'autres groupes de travail ont été formés pour des besoins très ponctuels: préparation d'une représentation, élaboration d'un mémoire... Ces groupes de travail restreints (2 ou 3 personnes) se rencontraient habituellement quelques heures pour effectuer leur travail.

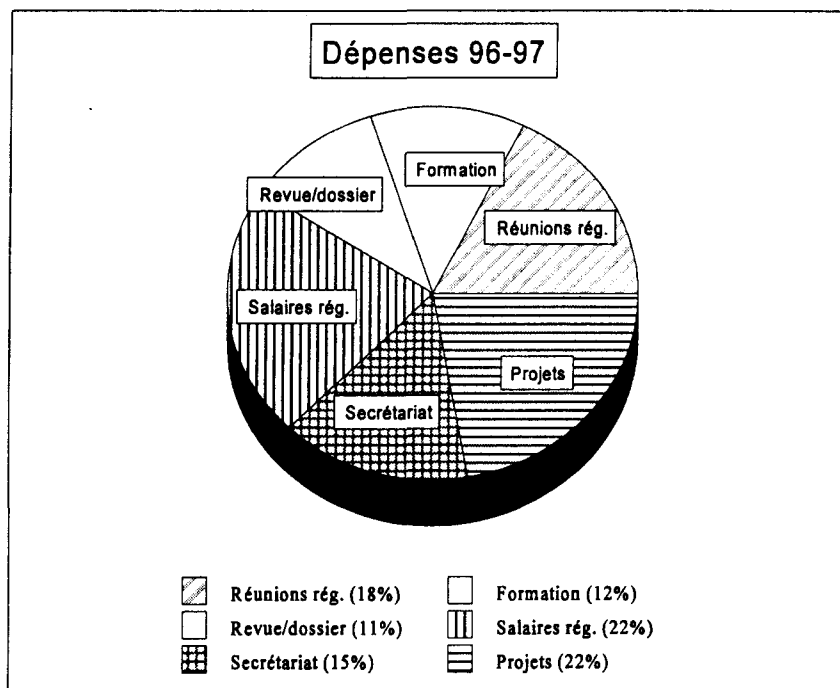
➤ FINANCES

→ *Contrôle et rapports*

Les états financiers et les opérations reliées aux finances ont été vérifiés en date du 30 juin 1997 par la maison de vérificatrices et vérificateurs Besner, Massie, Pharand, Sédillot, Turcotte. Le rapport financier vérifié est publié intégralement dans le document de congrès: lettre de vérification, bilan au 30 juin 1997, état d'évolution de la situation financière, état des produits et charges comparés aux prévisions budgétaires 96-97, prévisions budgétaires 97-98, détails des transactions sur les fonds spéciaux. Durant l'année, des rapports financiers furent étudiés et adoptés lors de chaque réunion du conseil exécutif et du conseil d'administration.

Pour 96-97, les revenus sont de l'ordre de 560 000\$ alors que les dépenses atteignent plus de 585 000\$. Les graphiques qui suivent présentent la répartition des revenus et dépenses:





→ **Réserves spéciales**

Le siège social effectue toutes ses transactions bancaires en utilisant deux comptes à la Caisse populaire Notre-Dame-des-Victoires: un compte courant et un compte en fidéicommis pour le tirage provincial. L'AFEAS maintient deux réserves spéciales (sommes réservées sur les actifs):

- **Réserve fonds de soutien** - L'AFEAS réserve, chaque année, 0,02¢ par membre. Le cumul de ces sommes constitue le "fonds de soutien" servant à aider les régions en difficulté (prêts sans intérêt, financement de déplacements pour régions éloignées...). Ce fonds est administré par le conseil exécutif.

- **Réserve fonds UMOFC** - Les dons recueillis pour l'UMOFC (Union mondiale des organisations féminines catholiques) s'accumulent dans cette réserve qui sert à assumer les dépenses reliées au siège que l'AFEAS détient au conseil d'administration de l'UMOFC (frais de déplacement, coût d'affiliation, abonnements...). À la fin de chaque année financière, l'AFEAS verse à l'UMOFC, après déduction des dépenses, 80% des dons reçus.

→ **Fonds spécial AFEAS victimes inondations au Saguenay**

C'est dans le cadre du congrès provincial 1996 que nous avons commencé à ramasser des dons pour venir en aide aux AFEAS locales victimes des inondations de juillet. C'est un peu plus de 2 000\$ qui furent remis à la région du Saguenay Lac-St-Jean pour distribution parmi les AFEAS touchées.

→ *Remboursement des dépenses des bénévoles*

Le conseil d'administration, au début de l'année, adopte la politique de remboursement des dépenses des bénévoles. L'AFEAS rembourse, selon les barèmes établis, les frais de déplacements (repas, chambres, transport...) et de gardiennes ou gardiens (pour jeunes enfants ou personnes en perte d'autonomie) aux bénévoles qui acceptent de participer à des groupes de travail ou d'effectuer des représentations. L'AFEAS verse également des frais de présence à ses bénévoles.

→ *Tirage annuel*

L'année dernière (95-96), nous avons vendu 397 billets de tirage comparativement à 424 l'année précédente (94-95). Le profit net du tirage d'août 96 fut d'un peu plus de 20 000\$. Nous connaissons le nombre de billets vendus pour l'année en cours (96-97) au moment du tirage le 19 août.

> EFFECTIFS

→ *Dissolutions*: Le conseil d'administration a adopté les dissolutions des AFEAS locales suivantes:

St-Raphaël, région Saguenay Lac St-Jean-Chibougamau;

LaSalle, région Montréal-Laurentides-Outaouais;

St-Jean Cherboung, région Bas St-Laurent-Gaspésie;

St-Joseph Lepage, région Bas St-Laurent-Gaspésie;

Farnham, région Richelieu-Yamaska;

St-Sévérin de Proulxville, région Mauricie

Notre-Dame de Bellerive, région St-Jean-Longueuil-Valleyfield

St-Alphonse de Rodriguez, région Lanaudière

→ *Fusion*

Les AFEAS locales St-Pierre de Sorel et St-Maxime de la région Richelieu-Yamaska ont fusionné leurs activités et leur fonctionnement.

→ *Statistiques*

Vous trouverez dans le tableau suivant toutes les statistiques concernant le membership et le nombre d'AFEAS locales de cette année comparées à celles de l'an dernier.

Régions	Membres 95-96	Membres 96-97	AFEAS locales 95-96	AFEAS locales 96-97
Abitibi-Témiscamingue	240	250	7	7
Bas St-Laurent-Gaspésie	2078	1947	59	56
Centre du Québec	2723	2597	48	48
Estrie	1645	1569	52	51
Hautes-Rivières	451	407	13	11
Lanaudière	1273	1168	35	33
Mauricie	2954	2743	68	65
Montréal-Laurentides-Outaouais	402	417	10	10
Québec	875	842	24	24
Richelieu-Yamaska	2087	1946	56	54
Saguenay Lac St-Jean-Chibougamau	4286	4071	68	67
St-Jean-Longueuil-Valleyfield	842	777	28	27
AFEAS isolées (Côte-Nord)	107	59	4	2
Membres affinitaires	24	16		
Totaux	19987	18819	472	455

➤ **SERVICES AUX MEMBRES**

L'AFEAS maintient et développe différents services pour ses membres. Certains d'entre eux, en plus de répondre à des besoins spécifiques des membres, nous permettent de financer une partie des opérations de l'AFEAS par le biais de ristournes. Les services actuellement offerts sont:

- Assurance responsabilité civile - Il s'agit d'une police d'assurance couvrant la responsabilité des AFEAS locales, régionales et provinciale pour toutes les activités organisées par ses administratrices. Tous les paliers paient la prime de cette police d'assurance (contribution obligatoire).
- Assurance-biens - Sur une base facultative, les AFEAS locales ou régionales peuvent obtenir une protection pour leurs biens et bénéficier de la couverture d'une police maîtresse négociée par l'AFEAS. Une telle police permet de maintenir les primes à leur plus bas niveau. Le courtier Roger Sévigny administre cette police pour l'AFEAS.

- Assurance-vie - Toutes les membres AFEAS qui le souhaitent peuvent souscrire à une police d'assurance-vie. Ce service facultatif est administré par les assurances Desjardins. Actuellement, environ 400 adhérentes en bénéficient.
  
- Assurance auto et maison - La SSQ Société d'assurances générales offre aux membres un service d'assurance pour maison et auto. Les membres bénéficient, selon leur situation, de primes intéressantes. Il s'agit d'une assurance facultative.
  
- Carte affinité Visa-Desjardins-AFEAS - Cette carte est offerte aux membres depuis avril 1991. Les membres peuvent, si elle détiennent un compte actif dans une caisse populaire, obtenir une carte de crédit sans avoir de revenu personnel. Actuellement, nous avons 775 adhérentes comparativement à 800 l'an dernier.
  
- Sélection du Reader's Digest - Les AFEAS locales peuvent bénéficier de prix réduits pour l'achat de volumes distribués par Reader's Digest. Une responsable reçoit l'information (catalogues), compile les commandes, prend livraison des volumes et les distribue. Selon les livres choisis, les membres peuvent économiser entre 25% et 50% du prix de détail suggéré. L'AFEAS offre ce service depuis mars 1996.

## ② FORMATION

L'AFEAS bénéficie de subventions du Programme de soutien à l'éducation populaire autonome (PSEPA) pour organiser des sessions de formation. La responsable du comité de formation a produit un rapport détaillé des activités du comité. Voici le tableau des sessions animées par le palier provincial en 96-97:

Régions / groupes	Session	Date	Nombre part.
Abitibi-Témiscamingue	Règles de procédure	2 novembre 96	6
Bas St-Laurent-Gaspésie	Appropriation-action	19 avril 97	12
Centre du Québec	Appropriation-action	26 septembre 96	5
Estrie	Comm...unique	25 septembre 96	4
	Comm...unique	18 septembre 96	14
	Appropriation-animation	7 octobre 96	7
	Règles de procédure	29 janvier 97	10
Hautes-Rivières	Appr. groupes femmes	17 septembre 96	5
	Appropriation-animation	20 novembre 96	5
Mauricie	Intervention-action	12 septembre 96	15
	Processus solution problèmes	7 novembre 96	12
Montréal-Laurentides-O.	Règles de procédure	15 mars 97	12
Québec	Appropriation-action	25 février 97	5
	Règles de procédure	20 novembre 96	16
Richelieu-Yamaska	Appropriation-animation	18 septembre 96	20
	Règles de procédure	6 décembre 96	13
	Appropriation-action	7 mai 97	16
Saguenay Lac St-Jean-C.	Appropriation-action	9 septembre 96	6
	Règles de procédure	30 septembre 96	12
St-Jean-Longueuil-Valleyfield	Comm...unique	15 mars 97	10
	Appropriation-action	12 avril 97	5
	Formation pour formatrices	27-28 septembre 96	15
Baie-Comeau	Techniques travail animation	15 octobre 96	15
Sept-Iles	Intervention-action	16 octobre 96	14
C.A. provincial	Règles de prodécure	20 novembre 96	18
JEP: atelier CPEA	Rôle OSBL	4 juin 97	15
JEP: atelier présidentes	Rôle OSBL	4 juin 97	12
JEP: atelier promotion	Rôle OSBL	4 juin 97	22
JEP: atelier art-culture	Rôle OSBL	4 juin 97	17
JEP: atelier agentes pas.	Rôle OSBL	4 juin 97	8
JEP: atelier formation	Rôle OSBL	4 juin 97	15
JEP: atelier consolidation	Rôle OSBL	4 juin 97	13
JEP: constat recherche	Rôle OSBL	4 juin 97	119
JEP: agentes liaison	Rôle OSBL	4 juin 97	119

*Seule la région Lanaudière n'a bénéficié d'aucune session du palier provincial.*

### ③ AFFILIATION - COLLABORATIONS

- **UNESCO**  
L'AFEAS détient un siège à la sous-commission condition féminine de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Jacqueline Nadeau-Martin nous y représente.
- **RELAIS-FEMMES**  
Cet organisme coordonne certains dossiers de condition féminine et effectue des recherches selon les besoins identifiés par les groupes membres, dont l'AFEAS.
- **SOLIDARITÉ RURALE**  
L'AFEAS a fait partie de Solidarité rurale jusqu'en mai dernier. Cet organisme avait été créé après la tenue des États généraux sur le monde rural. L'AFEAS, faute de ressources humaines et financières, ne pouvait plus participer aux activités du groupe.
- **UMOFC**  
L'AFEAS est affiliée à l'Union mondiale des organisations féminines catholiques et détient un siège au conseil d'administration mondial. Stella Bellefroid nous y représente.
- **GROUPE DES 13**  
L'AFEAS participe toujours au Groupe des 13, un regroupement d'organismes féminins québécois. Les activités du Groupe des 13 nous permettent de travailler en partenariat pour certains dossiers.
- **FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC**  
L'AFEAS demeure membre alliée de la Fédération des Femmes du Québec.
- **COALITION ÉQUITÉ SALARIALE**  
L'AFEAS fait toujours partie de cette coalition qui, actuellement, surveille la mise en place des mécanismes prévus par la nouvelle loi sur l'équité salariale.
- **COALITION POUR CONTRÔLER L'USAGE DU TABAC**  
L'AFEAS est membre de cette coalition.
- **REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE LOISIRS DU QUÉBEC**  
L'AFEAS est membre corporatif de ce regroupement. En plus de divers services offerts (imprimerie, graphisme, professionnels en consultation... les employées du siège social bénéficient de l'assurance-salaire offerte par ce regroupement.
- **RÉSEAU FRANCOPHONIE**  
Nous poursuivons notre participation aux travaux de développement d'un Réseau mondial d'échange d'informations, de solidarité, de mobilisation et de formation entre les groupes de femmes autonomes oeuvrant au sein de la francophonie. Jacqueline Nadeau-Martin suit ce dossier.



- **CANCER DU SEIN**  
L'AFEAS fait partie et collabore aux travaux du Réseau d'échange et d'information sur le cancer du sein. Nous faisons également partie de la coalition nationale réclamant une augmentation des fonds pour la recherche et le traitement du cancer du sein.
- **SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE**  
Une représentante de l'AFEAS, Marie-Paule Godin, a participé pendant plusieurs mois aux travaux du comité consultatif du secrétariat à l'action communautaire. En avril, Nicole Lachaine-Gingras remplaçait Madame Godin et devenait la représentante de tous les groupes de femmes à ce comité.

#### **④ LIENS AVEC LES RÉGIONS**

- **MARRAINES**  
Les membres du conseil exécutif provincial, sauf la présidente, agissent comme marraines auprès des régions AFEAS. Elles ont pour mandat de transmettre les informations, de répondre aux interrogations, d'observer le fonctionnement des régions et d'agir comme personne-ressource. Les marraines présentent un rapport verbal de leurs échanges avec leurs régions lors des réunions du conseil exécutif. Les communications avec les régions se font par le biais de téléphones, de visites, de lectures...
- **VISITES DES C.A. RÉGIONAUX**  
Toutes les régions, lors d'une réunion de conseil d'administration ou l'organisation d'une session, ont été visitées par leur marraine au cours de l'année.
- **CONSOLIDATION-EXPANSION-RELANCE**  
L'équipe provinciale de consolidation-expansion-relance, sous la responsabilité d'Angèle Dionne-Briand, a supporté le travail de plusieurs régions. Un rapport plus détaillé vous est présenté dans le présent document.
- **CONGRÈS RÉGIONAUX**  
Les six membres du Conseil exécutif provincial se sont partagé les représentations aux 12 congrès régionaux de mai 1997. Chacune a prononcé une allocution sur le thème Élan de solidarité... vers l'an 2000 !

## 5 PROJETS SPÉCIAUX

### ➤ RECHERCHE-ACTION SUR L'ENGAGEMENT DES FEMMES DE 50 ANS ET PLUS

Ce projet, financé par le Programme promotion de la femme (Condition féminine Canada), assurait le suivi à la recherche menée par l'AFEAS, en 95-96, auprès des femmes 50 ans et plus concernant leur engagement social et familial. Nous visions donc à:

- identifier les facteurs positifs ou négatifs qui, chez les femmes de 50 ans et plus, influencent leur attitude, leur comportement, ainsi que leur engagement social et familial au sein de la société;
- sensibiliser et informer la population sur la situation des femmes de 50 ans et plus; amener les femmes de 50 ans et plus à prendre conscience de leur engagement dans la communauté;
- favoriser le développement d'attitudes positives qui permettent une meilleure appropriation de leur vieillissement;
- promouvoir les facteurs qui, chez les femmes, favorisent un vieillissement serein et équilibré: autonomie personnelle, engagement social et familial, création de liens inter-générationnels.

Parmi les principales activités du projet, mentionnons:

- l'organisation de rencontres d'échange et d'information dans les AFEAS locales;
- la rédaction et la publication d'outils d'information: dossier d'étude pour les animatrices locales des rencontres d'échange et d'information, feuillet présentant les principaux éléments de la recherche, article dans la revue Femmes d'ici;
- l'organisation de carrefours favorisant le partage d'expériences entre les jeunes et les femmes plus âgées.

La responsable du comité présente, dans le présent document, un rapport plus détaillé des activités de son groupe de travail (voir rapports de comités).

### ➤ FEMMES ET COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Ce projet, financé par le Programme promotion de la femme (Condition féminine Canada) visait à:

- identifier et comprendre les enjeux actuels concernant les nouveaux modes de communications électroniques;
- explorer et utiliser efficacement les services offerts par le biais de ces nouveaux modes de communication;
- participer au développement de réseaux de communication reliant des groupes de femmes sur l'inforoute.

Les principales activités reliées au projet furent planifiées et élaborées par les membres du CPEA. Elles se résument ainsi:

- l'organisation de rencontres d'échange et d'information dans les AFEAS locales;
- la rédaction et la publication d'outils d'information: dossier d'étude pour les animatrices locales des rencontres d'échange et d'information, article dans la revue Femmes d'ici.

Le projet initial prévoyait également l'organisation de laboratoires pratiques où les femmes auraient pu utiliser des outils comme l'Internet... Malheureusement, le budget du projet ayant été réduit, nous n'avons pu mettre de tels laboratoires sur pied.

➤ **FEMMES ET NOUVELLES RÉALITÉS DU TRAVAIL**

Ce projet fut également financé par le Programme promotion de la femme (Condition féminine Canada). Il visait à:

- définir et comprendre l'impact de la mondialisation des marchés sur l'organisation et le partage du travail chez nous, spécifiquement pour les femmes;
- identifier les avantages et inconvénients, pour les femmes, des nouvelles formes de travail: temps partiel, temps partagé, travail autonome, travail à la pige...;
- identifier et comprendre l'impact des nouvelles formes de travail sur l'organisation sociale et familiale: conciliation travail/famille, services de garde, horaires des écoles, bénévolat, travail non rémunéré....

Les activités du projet, développées par les membres du CPEA, sont:

- l'organisation de rencontres d'échange et d'information dans les AFEAS locales;
- la rédaction et la publication d'outils d'information: dossier d'étude pour les animatrices locales des rencontres d'échange et d'information, article dans la revue Femmes d'ici.

➤ **VIOLENCE**

Ce projet, financé par le Programme promotion de la femme (Condition féminine Canada) visait à:

- promouvoir une société sans violence et intolérante à la violence;
- amener les femmes à identifier les facteurs ou situations qui engendrent différentes formes de violence dans leurs milieux familial, social ou de travail;
- inciter les femmes à intervenir, personnellement ou collectivement, pour enrayer certaines formes de violence dans leur milieu immédiat.

Un comité chargé de superviser les activités du projet a élaboré et produit un outil de sensibilisation et d'intervention sur la violence. Cet outil sera présenté aux congressistes en août, dans le cadre du congrès provincial. Le lancement officiel est prévu pour la journée contre la violence, le 6 décembre. Vous trouverez d'ailleurs un rapport détaillé des activités de ce comité dans la section "rapports des comités" des documents de congrès.

➤ **VIRAGE AMBULATOIRE**

Ce projet consistait à effectuer une recherche pour documenter les effets et incidences du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec. Le projet fut financé par le Fonds de recherche de Condition féminine Canada. Les partenaires de l'AFEAS dans ce projet furent: Denyse Côté (Université du Québec à Hull) qui coordonnait les activités, Francine Saillant (Université Laval), Nancy Guberman (Université du Québec à Montréal), Nicole Thivierge (Université du Québec à Rimouski), Marielle Tremblay (Université du Québec à Chicoutimi).

Le projet a permis, dans cinq régions du Québec, de:

- dresser un portrait des conséquences actuelles du virage ambulatoire sur le travail d'aide, de soins et de prise en charge effectué par des femmes de façon informelle et invisible dans leur entourage, tout autant par celles qui sont au foyer que par celles qui sont sur le marché du travail;
- analyser les incidences prévues et recueillir des données préliminaires sur les effets des mesures d'économie sociale sur les professionnelles du secteur de la santé et des services sociaux, sur les femmes en recherche d'emploi et sur les assistées sociales;
- recueillir des données concernant les effets du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les actions et les positions des groupes de femmes;
- identifier, le cas échéant, certaines configurations régionales du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale;
- identifier des priorités futures en recherche à partir d'une meilleure connaissance du terrain; colliger et discuter des correctifs aux problèmes rencontrés suggérés par les personnes et groupes rencontrés.

L'équipe de recherche a effectué son travail auprès de groupes témoins dans cinq régions du Québec et préparé une synthèse inter-régionale. Condition féminine Canada prendra, d'ici janvier 1998, une décision quant à la diffusion de ce rapport de recherche. L'AFEAS utilisera les données recueillies pour préparer son sujet d'étude 96-97 sur le virage ambulatoire. Nous avons réservé une période dans le cadre du congrès provincial pour une présentation verbale des premières données obtenues.

➤ **BOURSE DÉFI**

L'AFEAS offre, encore cette année, une bourse de 1000\$ à une étudiante inscrite dans un secteur non traditionnel. La publicité de ce concours a été diffusée dans les Cégeps et dans les régions AFEAS. La récipiendaire recevra sa bourse dans le cadre du congrès provincial d'août.

➤ **INTERNET AU FÉMININ**

Des représentantes de plusieurs groupes de femmes, dont l'AFEAS, ont élaboré et présenté, au Fonds de l'autoroute de l'information, un projet collectif intitulé "Internet au féminin". S'il est approuvé, le projet permettra la création de sites sur Internet: un site rassembleur pour tous les groupes de femme du Québec, des sites supplémentaires pour quelques groupes de femmes. Le projet prévoit également de la formation pour les groupes de femmes en région. Le RISQ (Réseau interordinateurs scientifique québécois) est associé au projet à titre de partenaire technologique.

L'AFEAS est reliée au réseau Internet depuis janvier dernier. Si ce projet voit le jour, nous développerons, au cours des prochains mois, un site Web (fenêtre sur Internet) spécialement pour l'AFEAS.

➤ **MARCHE INTERNATIONALE DES FEMMES**

La Fédération des femmes du Québec a l'intention d'organiser, en l'an 2000, une marche mondiale des femmes sous les thèmes <égalité-développement-paix>. Vingt-cinq ans après l'année internationale de la femme et cinq ans après l'adoption du programme d'action lors de la Conférence mondiale des femmes de Beijing, l'an 2000 pourrait être un moment important pour les femmes au niveau mondial. Les deux principales revendications de la marche pourraient rejoindre les accords de Beijing: l'analyse comparative des politiques gouvernementales et la reconnaissance du travail non rémunéré, deux revendications portées par l'AFEAS. L'AFEAS prévoit participer activement à ce projet de marche. L'hypothèse actuellement envisagée est celle de l'organisation d'activités régionales au même moment que l'activité marquant l'aboutissement de la marche (probablement en octobre 2000 à New-York ou à Washington). Nous pourrions également organiser des groupes qui participent à des étapes de la marche ou qui se rendent dans la ville où se terminera l'activité.

## 6 PUBLICATIONS

➤ **FEMMES D'ICI**

L'AFEAS a publié, cette année, cinq nouveaux numéros de Femmes d'ici. Le tirage s'élevait, en moyenne, à plus de 20 000 exemplaires par numéro. L'équipe de la revue a supervisé cette publication et préparé les contenus. La rédactrice en chef a d'ailleurs préparé un rapport des activités de son groupe de travail (rapport inclus au présent document).

La revue Femmes d'ici a toujours bénéficié de tarifs d'expédition subventionnés. Pour conserver notre tarif subventionné, nous devons, en 97-98, modifier sensiblement nos procédures d'adhésion. En effet, Patrimoine Canada, ministère qui administre le programme de subventions, exige que, dorénavant, chaque membre indique clairement sur son propre formulaire d'adhésion qu'elle est abonnée à Femmes d'ici en payant sa cotisation. Nous devons produire de tels formulaires d'adhésion au cours de l'année 97-98.

➤ **DOSSIER D'ÉTUDE**

Pour la cinquième année consécutive, un seul dossier réunissant toutes l'information sur les sujets d'étude et les thèmes d'art et culture a été publié en août 1996. Cet outil de travail, préparé pour les responsables locales, est élaboré par les comités du programme d'étude et d'action et d'art/culture. Le dossier fut distribué en 900 exemplaires.

➤ **FEUILLET PUBLICITAIRE**

Un nouveau feuillet publicitaire corporatif pour présenter l'AFEAS fut publié cette année.. Ce feuillet fut imprimé en 10 000 exemplaires. Il est vendu aux AFEAS régionales qui s'en servent pour la publicité et l'information.

➤ **SIGNET**

Un signet fut imprimé et distribué en 12 000 exemplaires. On y retrouve la liste des sujets d'étude et des thèmes art/culture 97-98.

➤ **RECUEIL DES RÉOLUTIONS**

Ce document réunissant toutes les positions adoptées par les congressistes en 1996 fut imprimé en 1000 exemplaires et distribué à l'interne (AFEAS régionales et locales) et à l'externe (instances concernées par les positions adoptées).

➤ **FEUILLET ENGAGEMENT DES FEMMES DE 50 ANS**

Ce feuillet constituait une synthèse du rapport de recherche sur l'engagement des femmes de plus de 50 ans. Il fut imprimé en 22 000 exemplaires et distribué dans toutes les AFEAS locales.

➤ **FEUILLETS SUR LA VIOLENCE**

Il s'agit en fait de trois feuillets différents visant à sensibiliser la population aux comportements violents. Les clientèles visées: les femmes, les jeunes, les personnes âgées. Nous avons imprimé 300 000 exemplaires de ces feuillets (100 000 par clientèle visée). La distribution est prévue pour le 6 décembre (journée contre la violence).

➤ **COMMUNIQUÉS DE PRESSE, LETTRES D'OPINION À PUBLIER DANS LES MÉDIAS**

L'AFEAS émet régulièrement des communiqués de presse pour publication dans les médias. Cette année, les communiqués suivants furent diffusés:

- Août 96:
  - «Un trentième congrès pour l'AFEAS» - Communiqué annonçant la tenue du congrès provincial.
  - «L'AFEAS: 30 ans d'engagement et de solidarité» - Communiqué à l'issue du congrès provincial.
  - «L'AFEAS attribue sa Bourse Défi de 1000\$» - Communiqué annonçant la gagnante de la Bourse Défi 1996.
  - «L'AFEAS remet les Prix Azilda-Marchand» - Communiqué annonçant les récipiendaires du Prix Azilda-Marchand 1996.
  - «Dévoilement d'une murale collective au congrès de l'AFEAS» - Communiqué pour le dévoilement de cette murale.
- Octobre 96: «L'AFEAS réagit à la réforme du Régime des rentes du Québec» - Ce communiqué résumait les positions défendues par l'AFEAS lors de la Commission parlementaire.
- Janvier 97: «Bourse d'études Défi de 1000\$» - Communiqué pour lancer le concours de la Bourse Défi 1997.
- Janvier 97: «L'AFEAS rencontre le ministre Martin» - Communiqué résumant la rencontre de la présidente de l'AFEAS avec le ministre Martin au sujet du Régime de Prestation des aînées et aînés.
- Février 97: «Nos choix comme parents...pour les enfants» - Lettre d'opinion expédiée pour publication dans les médias concernant la politique familiale.
- Mars 96: «Le féminisme a-t-il un âge?» - Communiqué annonçant la tenue du Carrefour organisé le 5 mars à Montréal.

La documentaliste du siège social récupère régulièrement les articles publiés dans les médias et monte un dossier de presse pour dépôt aux réunions du Conseil exécutif. Une fois l'an, les articles des dossiers de presse sont regroupés en un seul document et remis aux présidentes régionales.

## 7 ACTION - PRISES DE POSITION

### > POSITIONS DU CONGRÈS 1996

Toutes les positions prises au congrès 1996 ont été acheminées aux instances concernées. Le conseil exécutif a suivi l'évolution des dossiers (accusés réception, informations supplémentaires...). Un recueil de ces positions fut publié en novembre 1996. Ce recueil contenait le texte intégral de toutes les positions sur le Régime des rentes du Québec, la Pension de la sécurité de la vieillesse et l'habillement des serveuses dans les restaurants.

### > RÉFORME DU RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC

Toutes les positions adoptées lors du congrès 1996 ont été regroupées et présentées dans un mémoire soumis à la Commission parlementaire des Affaires sociales sur la Réforme du Régime des rentes du Québec. Le mémoire fut publié en septembre et présenté en octobre devant la Commission parlementaire. Onze (11) autres groupes de femmes avaient donné leur appui à notre mémoire: ACPA (Association des collaboratrices et partenaires en affaires), AQDR (Association québécoise pour les droits des retraités), FFQ (Fédération des femmes du Québec), Cercles de Fermières, Collectif des femmes immigrantes, CIAFT (Conseil d'intervention pour l'avancement des femmes au travail), Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées, L'R des centres de femmes, Naissance-Renaissance, Regroupement des maisons d'hébergement et de transition pour les femmes victimes de violence conjugale, Regroupement des CALACS.

### > RÉFORME DE LA FISCALITÉ

Quatorze (14) groupes de femmes, dont l'AFEAS, ont élaboré et rédigé un mémoire commun intitulé "Oser choisir la solidarité". Ce mémoire fut présenté à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics en août 1996. On y défendait les principes et critères d'universalité, d'équité (horizontale et verticale), d'efficacité, de soutien aux familles, de création d'emplois et de mesures de soutien aux personnes à la recherche d'emploi.

### > CRTC

En novembre 1996, un mémoire fut rédigé et présenté au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes au moment de l'étude de demande de transfert de Télévision Quatre Saisons au Groupe Vidéotron, déjà propriétaire du réseau TVA. Nous y rappelions nos positions concernant la violence et le sexisme dans les médias, ainsi que l'importance de maintenir une télévision locale et régionale.

### > ÉQUITÉ SALARIALE

L'AFEAS fait partie de la coalition pour l'équité salariale. Elle a appuyé le mémoire présenté par la coalition en août 1996 et plusieurs pressions ont été exercées avant que la loi ne soit finalement adoptée à l'automne. Par la suite, l'AFEAS a appuyé des candidatures de femmes pour faire partie de la Commission de l'équité salariale.

➤ **COMMISSIONS SCOLAIRES**

L'AFEAS a appuyé la Coalition en faveur d'une évolution pour et en faveur de la population. Cette coalition demande la création de commissions scolaires linguistiques, ainsi que le respect du choix des parents.

➤ **ENLÈVEMENT D'ENFANTS PAR UN EX-CONJOINT**

L'AFEAS est intervenue auprès du ministre des Affaires extérieures, M. Axworthy, pour lui demander de s'assurer que la loi canadienne soit appliquée dans la cause de Susie Robitaille afin que ses enfants soient ramenés au Canada.

➤ **COALITION POUR CONTRÔLER L'USAGE DU TABAC**

L'AFEAS fait partie de cette coalition qui défend plusieurs de nos positions: aménagement de fumeurs, interdiction de fumer dans les lieux publics, interdiction de vendre du tabac aux mineurs, programmes de prévention... A la demande de la Coalition, l'AFEAS est intervenue à plusieurs reprises avant que la nouvelle loi canadienne sur le contrôle de la publicité du tabac ne soit adoptée.

➤ **SAGES-FEMMES**

L'AFEAS a de nouveau insisté auprès du ministre Rochon pour la reconnaissance de la profession de sages-femmes dans le système de santé du Québec. Nous avons appuyé la position de Naissance-Renaissance et demandé au ministre que ce soit une loi de l'Assemblée nationale qui encadre la pratique de sages-femmes et non pas les modalités proposées par le Collège des médecins.

➤ **MÉDIATION LORS DU DIVORCE**

L'AFEAS a appuyé la Fédération des associations monoparentales et demandé au ministre Bégin d'instaurer le mécanisme de la médiation lors d'un divorce, mais sous certaines réserves (ex: que la première séance de médiation soit obligatoire, mais les autres facultatives, qu'on prévoit des cas d'exception pour certains cas où il y a violence...).

➤ **DOSSIERS PERSONNELS DES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES**

Nous avons manifesté notre appui au ministre québécois de la Justice pour son projet de loi voulant interdire aux avocats, pour la défense de leurs clients accusés d'agressions sexuelles, l'accès aux dossiers personnels des victimes.

➤ **SOLIDARITÉ ENVERS LES FEMMES DE L'ARGENTINE**

L'AFEAS a expédié un message de solidarité à l'Association des mères de la place de mai en Argentine. Ces femmes réclament des droits fondamentaux: liberté de parole, droit à la sécurité...



➤ **POLITIQUE FAMILIALE**

La ministre Pauline Marois déposait, en janvier dernier, son livre blanc sur la politique familiale. Elle annonçait en même temps une tournée régionale d'information sur les mesures présentées dans cette nouvelle politique. Nous formions immédiatement un comité spécial chargé de préparer notre réaction. Cette politique familiale présente certains aspects positifs. En effet, en plus de simplifier les modalités du soutien financier accordé aux familles par le biais de l'instauration d'une allocation unifiée et d'aider davantage les familles à très faible revenu, le gouvernement semble disposé à augmenter considérablement le nombre de places en garderie et à en financer une bonne partie. Cependant, à notre avis, le point le plus négatif de cette politique réside dans le fait que ce sont les familles à revenu moyen dont l'un des conjoints demeure à la maison pour prendre soin de ses jeunes enfants qui paieront la note. Non seulement la ministre ignore les familles dans cette situation, mais en plus, elle leur retire des sommes d'argent substantielles. Ces familles, par le biais de l'allocation unifiée, verront l'aide financière du gouvernement diminuer, et ce malgré le fait qu'elles n'utiliseront pas les services de garde. En résumé, le gouvernement est prêt à payer 15\$ ou 20\$ par jour pour un enfant en garderie, mais il retire une bonne partie du support financier aux personnes qui gardent elles-mêmes leurs enfants. L'AFEAS a présenté son point de vue à la ministre durant les consultations et s'est présentée aux Consultations particulières et audiences publiques sur les projets de loi 144 (prestations familiales) et 145 (services de garde) en juin dernier. Elle y a défendu essentiellement les deux positions suivantes:

- la bonification de l'allocation unifiée pour enfant et l'universalité d'une partie de cette nouvelle allocation pour toutes les mères;
- l'adoption de mesures fiscales pour reconnaître le travail non rémunéré des parents qui choisissent de garder leurs enfants plutôt que de les confier aux services de garde publics.

Avant de se présenter aux Consultations particulières et audiences publiques, l'AFEAS avait lancé une vaste opération à travers le Québec concernant ses demandes dans le dossier de la politique familiale. Toutes les AFEAS régionales et locales, les membres AFEAS et le public en général ont été invités à expédier des lettres à leurs députées et députés afin qu'ils défendent nos positions à l'Assemblée nationale.

➤ **SOMMET ÉCONOMIQUE AUTOMNE 96**

Françoise David de la Fédération des Femmes du Québec représentait les groupes de femmes à ce sommet. L'AFEAS a manifesté son appui à la clause d'appauvrissement zéro revendiquée par les groupes populaires lors du sommet. Par la suite, nous avons demandé au gouvernement de s'assurer que:

- au moins 4 sièges soient réservés aux femmes dans chaque Comité régional de l'économie sociale;
- les budgets soient dénormés;
- on crée des programmes d'infrastructure sociale.

➤ **SÉCURITÉ DU REVENU**

Nous avons travaillé, avec d'autres groupes de femmes, à préparer un mémoire rédigé par la Fédération des Femmes du Québec et présenté à la Commission parlementaire chargée d'étudier le projet de réforme de la sécurité du revenu. Nous avons appuyé plusieurs mesures susceptibles, à notre avis, d'aider les prestataires de l'aide sociale et les bas salariés à améliorer leur sort. Toutefois,

nous avons à nouveau réclamé le libre choix pour les femmes qui désirent demeurer à la maison un certain temps pour élever leurs enfants et des mesures concrètes qui reconnaissent ce travail.

➤ PENSION SÉCURITÉ VIEILLESSE (PRESTATIONS AUX AÎNÉES ET AÎNÉS)

Le gouvernement du Canada s'apprête à modifier substantiellement l'actuelle Pension de sécurité de la vieillesse en la remplaçant par une Prestation aux aînées et aînés d'ici quelques années. Notre présidente provinciale a déjà participé à des rencontres à ce sujet, dont une très importante avec le ministre Paul Martin en janvier dernier. Le gouvernement a indiqué son intention de considérer le revenu familial plutôt que le revenu individuel dans le calcul du montant destiné aux prestataires, ce qui constituerait un net recul pour les femmes. En effet, étant donné que les hommes salariés gagnent 25% de plus que les femmes et que souvent les femmes ne peuvent économiser pour leur retraite, qui croyez-vous aura le revenu le plus élevé à la retraite? Si le conjoint d'une femme a un revenu de 40 000\$ à la retraite et qu'elle dispose d'un revenu de 10 000\$, elle recevra une prestation fortement diminuée parce que son conjoint a un revenu plus élevé. Plusieurs femmes risquent de perdre la totalité des prestations versées par le gouvernement à cause du revenu de leur conjoint. A notre avis, c'est remettre en cause l'autonomie des femmes. Le gouvernement a reculé sur ce principe de revenu familial dans sa réforme de l'assurance-emploi parce que les protestations ont été nombreuses. Nos protestations devront être assez fortes pour le faire reculer également dans le dossier de la sécurité de la vieillesse.

⑧ REPRÉSENTATIONS

Huguette Labrecque-Marcoux Michelle Houle-Ouellet 23 août - 28 fév. - 16 janv. Québec	Réunions des chercheuses et chercheurs pour le projet sur les effets du virage ambulatoire sur les femmes et l'économie sociale.
Huguette Labrecque-Marcoux 29 août - 17 mars - Québec	Rencontres de l'inter-groupes de femmes chrétiennes et féministes.
Marie-Paule Godin 21 et 28 août - Montréal	Réunions du comité provisoire du SACA (Secrétariat à l'action communautaire autonome).
Lise Girard 26 septembre - Montréal	Entrevue téléphonique à la radio de CKAC (bulletin de nouvelles) sur la réaction de l'AFEAS à la publication de chiffres de Statistique Canada indiquant que l'évaluation du travail invisible se situerait autour de 150 milliards de dollars au Canada.
Michelle Houle-Ouellet 13 sept. - 14 fév. - Montréal	Réunions du REIQCS (Réseau d'échange et d'information du Québec sur le cancer du sein).
Huguette Labrecque-Marcoux Lise Tremblay 13 août - 5/13 sept. - Montréal	Préparation de la présentation et présentation du mémoire des groupes de femmes devant la Commission sur la réforme de la fiscalité.

Marie-Paule Godin 16/30 sept. - 8 oct. Montréal	Réunions du comité pour le Secrétariat à l'action communautaire autonome.
Huguette Labrecque-Marcoux 18 octobre - Québec	Rencontre nationale des représentantes femmes des comités régionaux de l'économie sociale.
Huguette Labrecque-Marcoux 17 octobre - Québec	Rencontre d'échange organisée par le Conseil du statut de la femme sur l'impact, pour les femmes, des transformations du rôle de l'État et de l'assainissement des finances publiques.
Marie-Paule Godin 13 sept. - 7 nov. Montréal	Réunions du comité de consultation du PSEPA (Programme de soutien à l'éducation populaire autonome) au ministère de l'Éducation.
Huguette Labrecque-Marcoux 27 septembre - Montréal	Consultation avec la sous-ministre de la condition féminine, Léa Cousineau, sur la cinquième orientation de la politique en matière de condition féminine.
Huguette Labrecque-Marcoux Marie-Paule Godin (1 réunion) 17 sept. / 8 oct. / 17 déc. / 21-22 fév. / 15 mars / 18 juin Montréal	Réunions du Groupe des 13.
Johanne Fecteau 28 septembre - Montréal	Forum de solidarité sociale organisé par Solidarité populaire Québec. On visait à dégager le point de vue des organismes populaires dans le développement social et économique du Québec.
Johanne Fecteau 17 octobre - Drummondville	Soirée Saturne (hommage aux agricultrices) organisée par la Fédération des Agricultrices. Une membre AFEAS de St-Guillaume de la région Centre du Québec, Odette Picard-Léveillé, a reçu le prix provincial.
Huguette Labrecque-Marcoux 26 septembre - Québec	Présentation d'une allocution dans le cadre d'une activité organisée par le Secrétariat à la condition féminine durant le colloque sur la recherche féministe tenu à l'Université Laval. On y traitait de l'expertise des groupes de femmes dans le domaine de la recherche et des liens qu'entretiennent les groupes de femmes avec les «féministes d'État».
Huguette Labrecque-Marcoux 25 septembre - Québec	Présentation de la pratique de l'AFEAS à une table-ronde «Femmes et féministes au pouvoir», organisée par Évelyne Tardy dans le cadre du colloque sur la recherche féministe tenu à l'Université Laval. On y a dévoilé les résultats de la recherche menée par Évelyne Tardy sur la participation des femmes au pouvoir municipal (tiré à part pour la participation de l'AFEAS à cette recherche).

Lise Girard 21-22 novembre - Coaticook	Réunion du comité d'examen des propositions pour le Québec des projets soumis dans le cadre du concours 1996 du Programme Accès communautaire (branchement des milieux ruraux à Internet).
Lise Tremblay 22 novembre - Montréal	Journée de réflexion suite au Sommet socio-économique du Québec. La journée était organisée par le Comité québécois de suivi à Beijing.
Johanne Fecteau 15 novembre - Québec	Participation à la rencontre nationale pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome.
Marie-Paule Godin 22 novembre - Longueuil	Réunion du conseil d'administration de Solidarité Rurale.
Lise Tremblay 23 janvier - Québec	Lancement de la politique familiale du Québec par le premier ministre Lucien Bouchard et la ministre Pauline Marois.
Huguette Labrecque-Marcoux 9 janvier - Ottawa	Rencontre du ministre canadien des finances, Paul Martin, sur le dossier du Régime de pension du Canada et de la Pension de sécurité de la vieillesse. Huguette Labrecque-Marcoux représentait les groupes de femmes du Québec.
Jacqueline Nadeau-Martin 15 oct. / 2 déc. / 17-27 mars / 28 avril - Montréal	Réunions pour le Réseau mondial d'échanges d'information entre les groupes de femmes francophones.
Huguette Labrecque-Marcoux Lise Tremblay janvier/février - Montréal	Réunion le 15 janvier organisée par Relais-Femmes pour recueillir les réactions au texte proposé pour le mémoire de la FFQ sur la réforme de la sécurité du revenu. Présentation du mémoire le 13 février.
Huguette Labrecque-Marcoux Marie-Paule Godin Lise Tremblay 5 février - Montréal	Rencontre d'information organisée par le Conseil de la famille sur la nouvelle politique familiale.
Marie-Paule Godin Lise Tremblay 4 mars - Laval	Rencontre de la ministre Pauline Marois pour présenter les réactions des groupes de femmes face à la politique familiale.
Lise Tremblay 10 mars - Montréal	Rencontre organisée par le Secrétariat à la condition féminine du Québec. Présentation du plan d'action du gouvernement en matière de condition féminine.

Jacqueline Nadeau-Martin 2 avril - Montréal	Comité suivi Beijing. Réunion pour faire le bilan des activités et assurer les suivis des comités québécois et canadiens. Trois groupes furent retenus pour participer à la rencontre fédérale de la fin mai: AFEAS, Inter-syndicale des femmes, Fédération des femmes du Québec.
Marie-Paule Godin 2 avril - Montréal	Séminaire pour les animatrices du jeu «Femmes en jeu», un jeu féministe préparé par la FFQ pour déjouer le néolibéralisme.
Huguette Labrecque-Marcoux 20 février	Participation à une téléconférence organisée par Condition féminine Canada sur le budget fédéral 1997.
Huguette Labrecque-Marcoux 21 février - Montréal	Journée d'étude à l'intention des chercheuses et intervenantes féministes organisée par le Réseau québécois des chercheuses féministes. On a surtout parlé d'économie sociale.
Huguette Labrecque-Marcoux 7 mai - Québec	Participation à l'émission «Parlons-en» à TQS sur le dossier de la reconnaissance du travail au foyer.
Lise Girard mai - Montréal	Réunions du comité formé pour présenter, au nom des groupes de femmes, un projet de réseautage au Fonds de l'autoroute de l'information.
Huguette Labrecque-Marcoux Marie-Paule Godin, Jacqueline Nadeau-Martin et Lise Tremblay 5 juin - Québec	Présentation du mémoire de l'AFEAS aux consultations particulières et audiences publiques sur des aspects de la politique familiale (lois 144 et 145).
Huguette Labrecque-Marcoux 30-31 mai - 1er juin - Ottawa	Rencontre nationale des groupes de femmes pour le suivi à la Conférence mondiale des femmes de 1995 (Beijing).
Huguette Labrecque-Marcoux 10 juin - Québec	Consultation du Conseil du statut de la femme sur les enjeux de la diversité religieuse et culturelle pour les femmes.

Rapport rédigé par Lise Girard, secrétaire générale.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec 1997  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada 1997